



TROISIÈME ANNÉE
NUMÉRO 3 - MARS. 1922

R E V U E M E N S U E L L E B E L G E

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité », de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg Bruxelles.

ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

Editions " TEKHNÉ "

LA CITÉ. Première année (juillet 1919, octobre 1920). Un volume de 260 pages, illustré de 29 planches hors texte, fr. 10.—

LA CITE. Deuxième année (oct. 1920-déc. 1921). Un volume de 288 pages illustré de 24 planches hors texte fr. 10.—

L'Art et la Société, par H. P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue " Art et Technique ", (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés. fr. 20.—

La Conservation du cœur de la Ville de Bruxelles, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la " Conservation du cœur d'anciennes villes. Une brochure de 24 pages fr. 2.—

L'habitation coloniale. Sa construction au Congo Belge par Gaston Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée fr. 3.—

Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée fr. 1.—

L'abbaye de la Cambre. Historique, description, projets de transformation, avec 20 illustrations. Texte de G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles fr. 1.50

L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque, par Louis van der Swaelmen, architecte paysagiste fr. 1.—

LA REVUE " TEKHNÉ ". Collection complète de la 2^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés. Prix fr. 15.—

Pour obtenir ces livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux "n° 166.21 Revue la Cité", la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

REVUE

MENSUELLE

BELGE

LA CITÉ
ARCHITECTURE
URBANISME
ART PUBLIC

3^e ANNÉE

NUMÉRO 3

Tendances Communes

.....

Les bandes barbares conduites par les voies naturelles d'invasion, se répandirent en Gaule, brûlèrent Liège, Tournay, Soisson, Laon...
Le flux s'arrêta au cœur de la Gaule claire.

Au XX^e siècle, une invasion nouvelle coule comme une lave par les mêmes sillons, anéantit villes, villages, routes et canaux et s'arrête aux limites de la vieille Ile=de=France.

Sur cette région deux fois ravinée, des phénomènes de réaction architecturale se sont manifestés.

* * *

C'est sur le sol envahi au moyen=âge que se dressèrent les cathédrales de St Denis, Senlis, Noyon, Laon, Paris, Bourges... qui caractérisèrent l'évolution de l'architecture gothique : *Opus Francigenum*.

Filiation méthodique, merveilleuse de coordination, nourrie par un esprit de besoins nouveaux, de tendances communes... puis=je dire de Standardisation ?

Standardisation de l'*opus francigenum*, du pilier boutant innové qui permit l'ouverture des murailles épaisses, l'élargissement des nefs sombres et qui constitua l'ossature généralisée du gothique.

Ce principe essentiel fut développé, propagé de cerveau en cerveau et répandu, là où l'architecture romaine avait disparu, par des corporations conscientes de leur époque.

C'est l'esprit anonyme de la corporation qui créa ces œuvres impérissables, productions de générations qu'illuminait une même pensée.

* * *

Aujourd'hui sur les régions que vient de retourner le soc de l'invasion, l'habitation et l'édifice se relèvent hâtivement dans une forme rongée par la personnalité et dont l'esprit ne décèle pas les traces fécondes d'un effort commun, d'un courant canalisé de tendances de standardisation, d'une façon de faire, d'un *opus*, qui réponde à la nature modifiée de la matière, aux moyens de réalisation simplifiés... aux nécessités maîtresses de l'heure.

Il semble que le sol n'a pas été blessé assez profondément et que la vieille sève tenace remonte. Il semble que la pensée et l'esprit général se nourrissent et se satisfont toujours d'expressions charmantes du passé sans se rendre compte que, malgré tout, quelque chose a changé depuis ces dernières années.

* * *

Cependant dans tous les milieux producteurs bouleversés se dégagent du bouillonnement et s'accroissent des courants de tendances vers des moyens d'exécution méthodiques et normalisés qu'exigent la plus value de la matière et celle du travail qu'absorbe sa mise en œuvre.

L'esthétique de la forme demeure identique devant le mouvement et se désharmonise graduellement avec le milieu qui se fait nouveau.

Où seront donc les œuvres de l'époque nourries par les tendances qu'aura créées l'esprit anonyme empreint du besoin des véritables nécessités économiques, techniques et sociales ? Où seront les œuvres de la corporation consciente, enfin, de l'évolution qui progresse ?

* * *

Hissons les voiles dans le vent qui se lève et faisons en sorte que dans la communauté de nos efforts germe l'œuvre de l'époque.

Jean DE LIGNE.

LA MAISON BOURGEOISE IDEALE

.....
RÉSULTATS DU CONCOURS
POUR 1922, DU DAILY MAIL
.....

SERVICE ASSURE PAR UNE SEULE SERVANTE SUPPRESSION DU CHARBON

Un grand journal anglais, le « Daily Mail », organise tous les ans un important concours d'architecture domestique.

Nos lecteurs connaissent l'intérêt de ces joutes par la savante étude que notre collaborateur, M. Eggericx, a consacré ici-même (1), à la « Maison Idéale », qui fut le fruit du concours organisé en 1920.

L'objet du concours de cette année était quelque peu différent. Il ne s'agissait plus d'une maison économique proprement dite, mais d'une maison bourgeoise dans laquelle la vie mondaine affirme ses exigences. Aussi n'était-il plus question de maison « sans servante », mais le programme se contentait-il de réclamer la possibilité d'assurer le service par une seule servante.

« Programme difficile — nous dit le jury dans son rapport — que celui qui réclame une maison de dimension moyenne, sans place perdue et bien aménagée, dont l'aspect extérieur soit agréable et qui soit munie d'une série de dispositifs et d'aménagements de nature à réduire le service et à faciliter autant que possible le travail domestique. Les frais d'entretien et d'utilisation de ces dispositifs étaient des facteurs dont il ne fallait point oublier l'importance économique ».

Le programme stipulait notamment que la maison était destinée à être bâtie dans les faubourgs d'une grande ville où l'on dispose d'eau, de gaz et d'électricité — circonstance qui simplifie dans une certaine mesure la tâche de l'architecte, mais qui rend l'utilisation de la plupart des projets impossible à la campagne où l'on ne dispose point de ces facilités.

Les projets soumis furent au nombre de 382.

Les concurrents ne saisirent pas intégralement l'intention des organisateurs du concours. Ceux-ci en leur signalant les méthodes utilisées au Canada — où la crise des domestiques est beaucoup plus aiguë et moins récente que

(1) La Cité, 1^{re} année, n° 10, avril 1920.

chez nous — en vue de réduire le travail domestique, n'avaient nullement voulu leur imposer l'emploi des mêmes procédés.

Dans leur intention, la cuisine devait être, dans le vrai sens du mot, le laboratoire de la maison; de dimension restreinte mais bien aménagée, elle devait permettre, sans allées et venues, d'avoir à portée de la main tout ce qui est nécessaire à la préparation des mets. La traditionnelle table de cuisine devait disparaître pour faire place à une tablette mobile attachée au mur et qu'afin de gagner de la place, on peut rabattre quand elle a cessé de servir.

Pareille cuisine est évidemment un local où les domestiques ne sauraient s'asseoir ni prendre leurs repas; aussi est-on amené à leur réserver une salle spéciale. La plupart des concurrents ne sont point parvenus à résoudre ce programme et ont prévu une cuisine ordinaire en même temps qu'un local pour domestiques; en conséquence, presque tous les projets dépassaient les limites imposées pour le coût de la construction.

Lorsque des ingénieurs se sont appliqués à résoudre ce problème, ils y ont réussi à merveille. Il suffit, pour s'en convaincre, de visiter la cuisine d'un wagon-restaurant dans laquelle deux hommes sont à même de préparer le repas de 200 personnes.

Si les concurrents avaient prévu une cuisine réduite mais pratique — si, en d'autres mots, ils avaient compris l'idée fondamentale du programme — ils auraient vraisemblablement réussi à réaliser le problème sans dépasser la somme assignée.

Tous les projets dépassèrent les 2,500 livres prévues. Cependant l'on décida d'accorder les prix à cause de l'intérêt des plans soumis. Mais la Société de la Cité-Jardin de Welwyn a dû renoncer à la réalisation du projet couronné.

Le premier prix a été décerné à M. P.-D. Hepworth, A. R. T. B. A., E. D. B. A. de Hampstead, près de Londres. Dans la description détaillée qui accompagne son projet, le lauréat signale qu'il s'est efforcé de réaliser une maison de dimension restreinte, répondant au programme et qui, grâce aux dispositifs réduisant le travail domestique, puisse être aisément entretenue par une seule personne. Dans ce but, les espaces perdus et les corridors ont été supprimés dans la mesure du possible. Plusieurs dispositifs de nature à diminuer le service ont été supprimés pour raison d'économie, telles les portes d'une seule pièce. La simplicité est la note dominante, nous dit M. Hepworth, qui affirme que le coût de la maison projetée dépasserait à peine 2,500 livres.

Dans cette maison, plus de coins où s'amassent la poussière ni les toiles d'araignées : à la rencontre des murs et des plafonds ou planchers les angles sont arrondis; les poignées des portes et autres quincailleries sont émaillées ou en fer oxydé, afin de supprimer le nettoyage; toutes les chambres à coucher, la salle des domestiques et la cuisine elle-même sont munis de radiateurs; le bureau et la salle à manger sont munis de prises de courant pour foyers élec-

triques; des prises de courant dans les corridors permettent l'emploi du « vacuum cleaner » et du cireur électrique; l'on a supprimé systématiquement dans la maison les surfaces à polir.

C'est encore M. Hepworth — mais cette fois en collaboration avec M. Dreschfield — qui est l'auteur du projet classé second. Les lauréats font ressortir qu'ils ont évité de faire de leur maison modèle un musée d'appareils destinés à réduire le travail domestique, mais qu'ils ont visé à atteindre ce but en aménageant convenablement la maison et en disposant les locaux de manière à supprimer tout travail inutile.

Ici encore, on a supprimé le plus possible les foyers à charbon. Une seule chaudière à l'anthracite assure le chauffage au moyen de radiateurs et sert en même temps à sécher le linge. Les trois salles de réception et une chambre à coucher sont munis de prise de courant pour foyers électriques. De l'avis des auteurs, ce projet pourrait être exécuté pour 2,530 livres.

Un troisième prix a été décerné à MM. Alfred Williams and Partners, de Londres, qui signalent que la maison qu'ils ont conçue peut être entretenue par une seule servante, étant entendu, toutefois, que les personnes de la maison se chargent de petites besognes et que l'on ait recours de temps à autre aux services d'une femme à journée.

Comme la plupart des architectes qui ont pris part au concours, ils admettent qu'un des facteurs essentiels de nature à faciliter le service réside dans la suppression des foyers ouverts, aussi les ont-ils supprimés malgré l'attrait que ce genre de foyer exerce en Angleterre et le charme qu'il procure dans un intérieur. Le chauffage est assuré au moyen de radiateurs à eau chaude et par des foyers à gaz supplémentaires dans le hall, le salon et le bureau.

La cuisine et le réduit à provisions ont été disposés de manière à réduire au minimum les allées et venues lors de la préparation des aliments. De l'avis des architectes, la suppression de tous les foyers, corps de cheminée et conduits de fumée, poêles et carreaux céramiques compenseraient en grande partie, si pas entièrement, le coût d'installation d'un chauffage central.

Tels sont, d'après les documents officiels qui nous ont été aimablement adressés par le « Daily Mail », les résultats de cet important concours qui témoigne de l'effort que l'on déploie en Angleterre — où l'architecture domestique est cependant déjà si avancée — pour améliorer encore le confort de l'habitation et réduire le travail domestique.

Nous avons demandé à notre collaborateur, M. l'architecte Eggericx, de bien vouloir compléter ces renseignements par un examen critique des résultats du concours. Son opinion intéressera tous ceux qui suivent l'évolution de l'architecture anglaise ou s'appliquent à l'étude du problème de l'habitation moderne.

R. C.

A PROPOS DES PROJETS PRIMÉS

On peut dire, quant à la valeur des résultats obtenus par la création de ce concours, que la majorité des concurrents furent grandement influencés par le plan qui obtint le premier prix lors du concours organisé, en 1920, par le « Daily Mail » et qui avait pour but de rechercher les moyens d'obtenir une maison dépourvue de sujets.

On pourrait admettre, sans grande imagination de la part d'un observateur impartial, que l'auteur des deux projets primés dans ce dernier concours ait contribué jadis à l'élaboration des plans qui furent primés en 1920. Il n'en n'est rien cependant, puisque le « Daily Mail » lui-même nous apprend que M. Hepworth est tout récemment revenu des Indes. Dès lors, on serait tenté de croire que M. Hepworth, en homme éminemment pratique autant qu'en observateur attentif désireux de remporter la distinction convoitée, se soit borné strictement à approfondir le seul type de plan dont l'étude devait le mener à la victoire.

Ne vous effrayez pas; les concours ne récompensent pas toujours l'effort du plus méritant; il faut un peu de cabotinage pour briller dans ces joutes qui exhibent presque toujours des produits de serres chaudes.

Ma foi, dans notre petit pays, ne voit-on pas dans les grands concours, le même petit procédé réussir à merveille et porter des fruits savoureux autant que lucratifs! Mais revenons en Angleterre et au concours organisé par le « Daily Mail ».

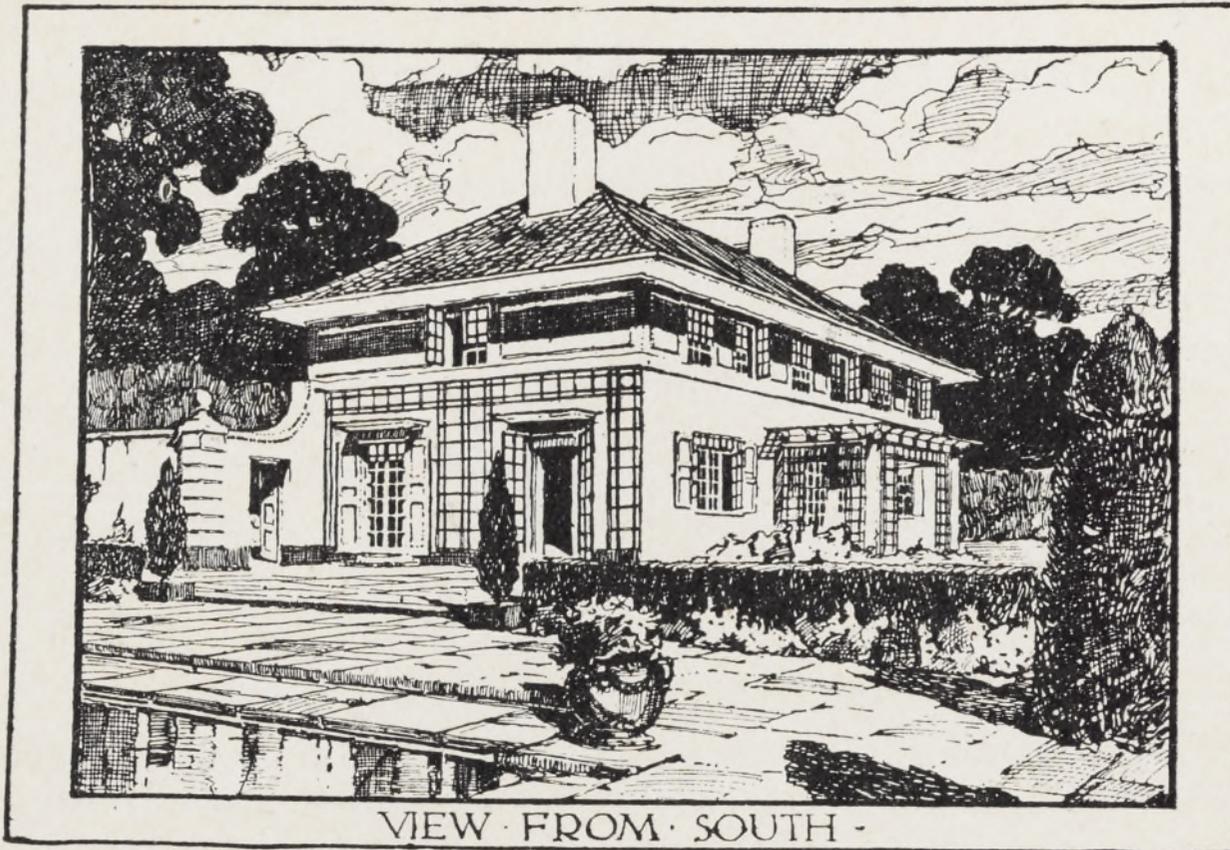
Ici le mal est plus grave peut-être, car il semble, en outre, que les architectes de ce pays aient trop regardé, trop photographié et n'aient pas assez oublié ce qui se construit sur le Continent. Il est évident que l'influence française doit être rendue responsable de l'échec certain vers lequel se hâte l'architecture domestique anglaise. La valeur de cette dernière décroît rapidement d'année en année et, sans vouloir, un seul instant, me faire le défenseur de la tradition, dans ce cas, j'estime cependant que l'architecte anglais eut mieux fait de ne pas s'en écarter; je déclare et je persiste à déclarer que les non-sens qui résultent de cette influence sont regrettables et pour eux et pour nous-mêmes qui avons mission de diriger notre peuple vers l'appréciation d'une logique saine.

Sans aucun doute, les vrais insulaires qui exigent, avec raison d'ailleurs, un confort réel, feront peu de cas des solutions proposées par cette poignée d'architectes et l'influence néfaste aura vécu ce que vivent les roses et les bleus tendres et demain l'Anglo-Saxon retournera sans hésitation, je le sais, chez les architectes qui possèdent la compréhension exacte, je suis tenté de dire traditionnelle, de la distribution logique d'une maison destinée à être habitée toute l'année, et à même de procurer à l'occupant un confort réel et durable.

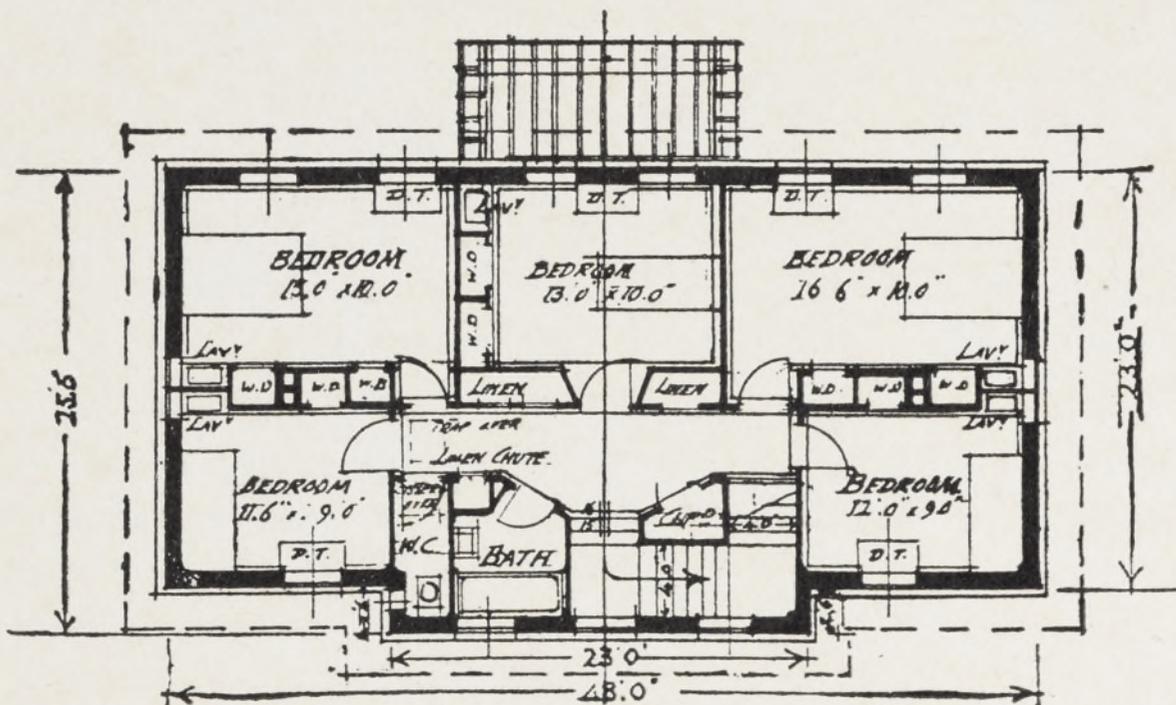
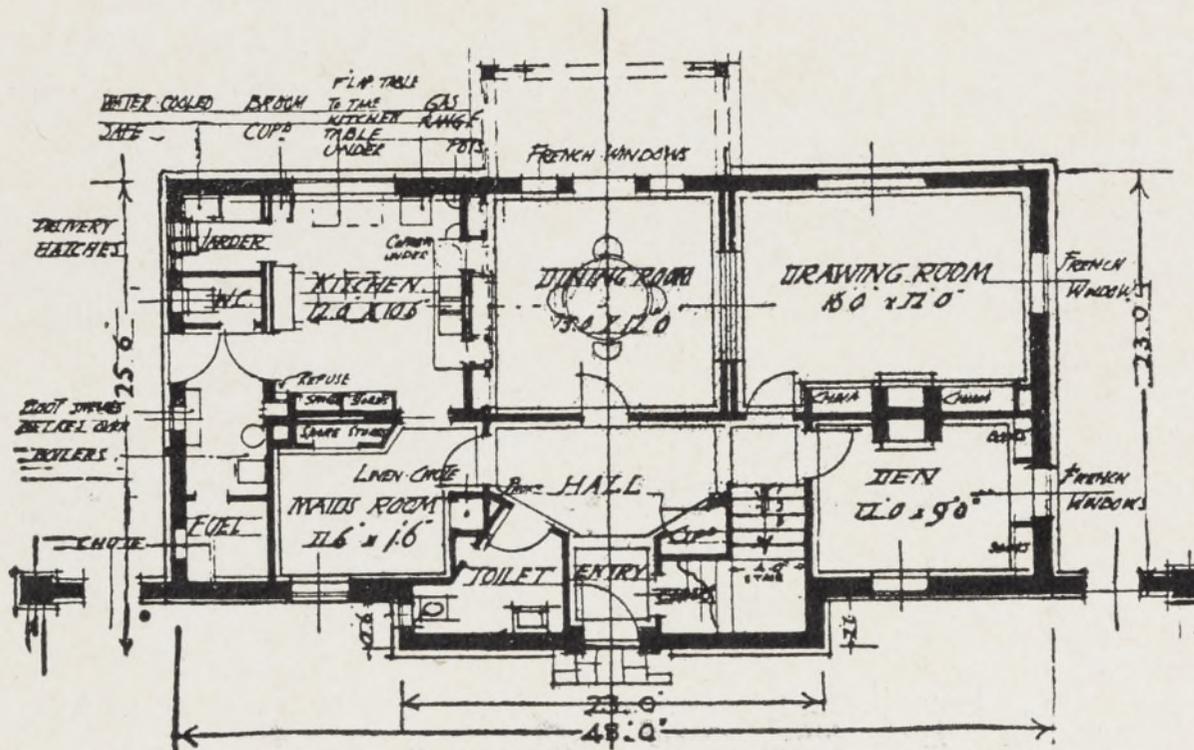
PLANCHE VII.

LE CONCOURS DU
DAILY MAIL 1922

PROJET CLASSÉ PREMIER



VIEW FROM SOUTH -



Supplement à la Revue « La Cité », III^e année, No 3

ARCHITECTE
M. P. D. HEPWORTH
A. R. I. B. A., E. D. B. A.

En visitant l'exposition des plans à l'« Olympia » de Londres, je me suis demandé un instant comment M. Dawbert, l'éminent architecte, membre du jury et vice-président du Royal Institute of British Architects, avait pu encourager ces tendances et les fortifier, en admettant aux premières et secondes places les projets de M. Hepworth.

C'est que M. Dawbert connaît mieux qu'un autre le charme exquis de l'architecture domestique anglaise, architecture simple et logique à la fois, proverbiale pour son absence de faux luxe et de tape-à-l'œil et qui s'harmonise si heureusement à l'admirable campagne environnante.

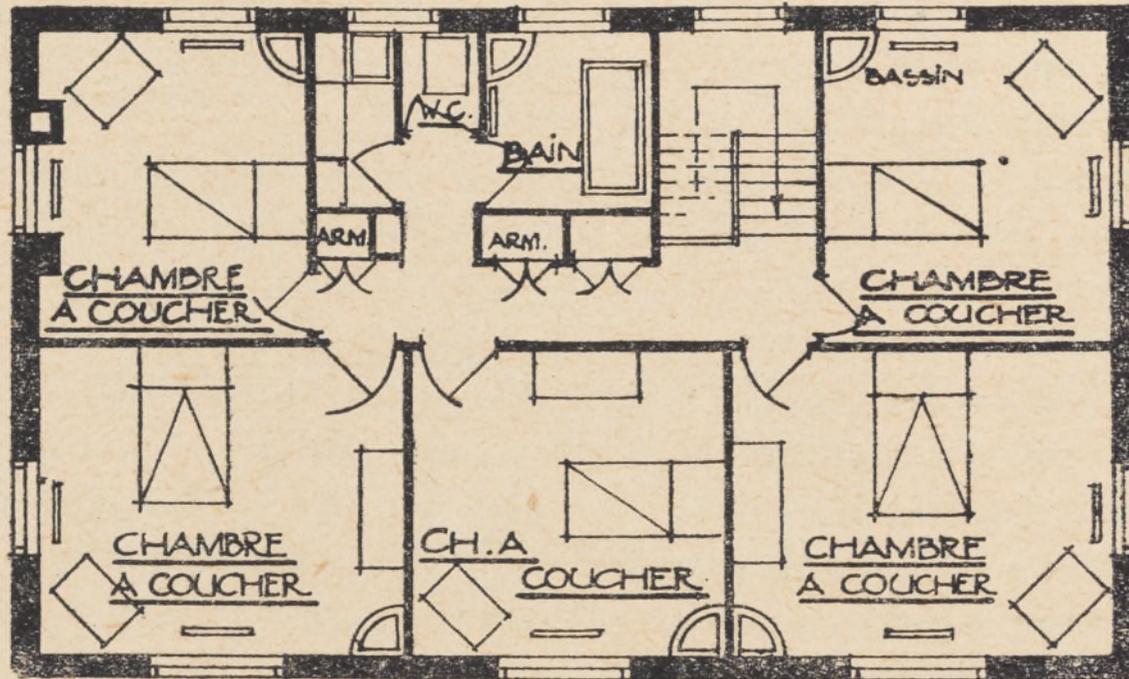
C'est que cet architecte n'ignore pas, en outre, le contraste épouvantable que produisent ces importations malheureuses qui jurent non seulement avec les traditions (qu'importe ceci), mais avec les idées de logique et de confort que nos voisins d'Outre-Manche poursuivent inlassablement, à l'excès, diront certains d'entre nous; judicieusement, ajouterai-je, et qu'ils semblent oublier tout à coup par mode, par exotisme ou, espérons-le, par simple caprice momentané.

Quoiqu'il en soit, le projet classé premier révèle des énormités malheureuses. Vous objecterez sûrement qu'il existe un parti dans ce plan et que la distribution des places est bien balancée et, sans doute, faut-il considérer ces choses. Mais encore, faut-il les évaluer à leur propre valeur en matière d'habitation et ne jamais devenir un esclave du parti, du « grand parti ». Pour le profane, le confort est obtenu : chauffage central, vacuum cleaner, descente de linge sale, angles arrondis, quincaillerie oxydée, etc., etc. L'observateur a bientôt fait de découvrir que le confort réel n'existera jamais dans cette construction.

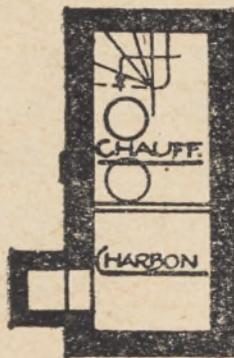
L'entrée est trop étroite, le hall est obscur, la pergola est mal placée et destinée à priver la salle à manger d'un éclairage indispensable, celle-ci, du reste, est exigüe; enfin, le visiteur doit être admis dans le home, ce qui est une lacune.

L'emploi des fenêtres-balcon à la française, comme disent les Anglais, est inadmissible au point de vue confort. Orientées à l'Est, elles signifient, pour le climat anglais, que ces chambres ne seront pas habitables en hiver et en mars, en particulier. Orientées au Sud ou à l'Ouest, elles indiquent que les pièces qu'elles ornent seront copieusement inondées. Encore, il est absurde d'établir une telle fenêtre-balcon dans une pièce réservée spécialement au confort et au laisser-aller comme le « Den » prétend l'être. La réserve de charbon est minuscule et la descente de linge sale se fait dans la salle à manger des sujets, ce qui est peu tolérable.

Enfin, la cavité nécessaire à l'établissement d'une porte glissante entre le salon et la salle à manger est un refuge béni pour la poussière et la vermine. Nous sommes loin de la valeur des projets de 1920. Quant à l'étage, il est moins mauvais que le rez-de-chaussée, il n'est, en réalité, qu'une répétition

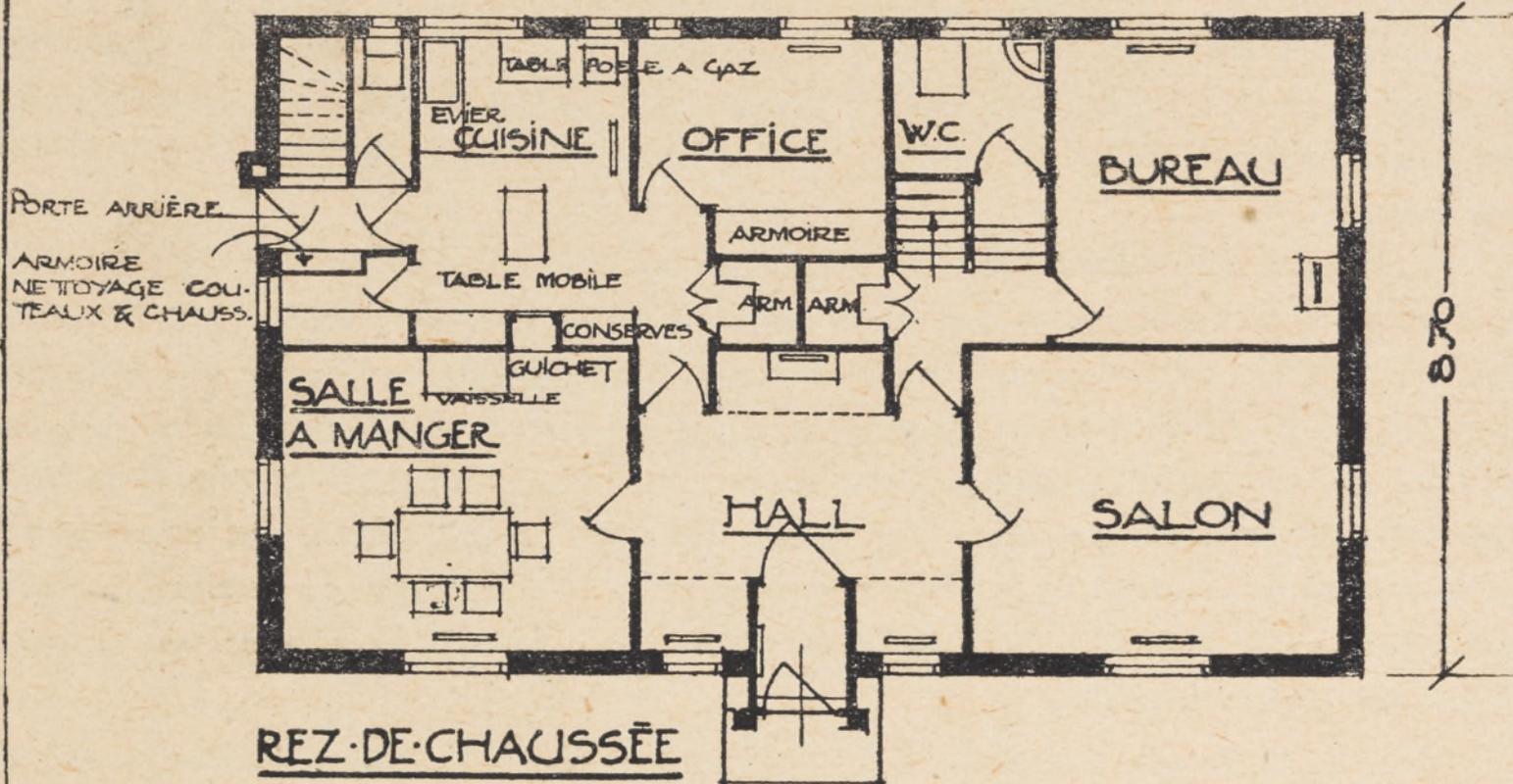


ETAGE



CAVE

CONCOURS DU "DAILY MAIL"
1922
LA MAISON IDÉALE
PROJET CLASSÉ TROISIÈME
ARCH: A. WILLIAMS & PARTNERS



REZ-DE-CHAUSSÉE

14.50

8.70



plus ou moins fidèle des avantages exprimés par le projet primé en 1920.

Quant à la façade, elle est quelconque et manque de charme parce que nous savons qu'une maison bourgeoise ne doit pas nous rappeler une grande propriété : qu'un toit doit avoir une forte pente ou ne pas en avoir du tout, que les fenêtres-balcon à l'italienne ou à la française doivent rester dans les climats qui leur conviennent et qu'elles entraînent la nécessité d'aérer des pièces dont le volume d'air doit être suffisant pour les justifier et, dans tous les cas, être orientées avec raison. Que l'adjonction des volets extérieurs est superflue en Angleterre, que la suppression de ces derniers constitue une économie sensible en ce moment. Enfin, la présence de panneaux entre les fenêtres du premier étage ainsi que la faute de construction dont s'orne la couverture du mur de clôture, contribuent à nous faire classer ce premier prix parmi les constructions dépourvues de tout caractère.

Le plan qualifié second a du parti également; plus encore, peut-être, que le premier, ce qui ne réduit guère ses défauts, bien au contraire.

L'entrée, quoique étant plus vaste, laisse encore le dégagement dans l'obscurité, manque de confort partout, dans toutes les places. Les occupants de la salle à manger ou du salon ne se plaindront sûrement pas des courants d'air excessifs, les fenêtres et les portes ne manquent pas et je plains sincèrement l'Anglais qui voudra y chercher un coin pour lire son « Daily Mail ». La réserve à charbon est trop réduite et l'étage est presque désagréable. En revanche, il n'y a plus que trois fenêtres à la française, dont une, malheureusement, déshonore le « den » et rend la loggia ouverte, ou terrasse, absolument sans usage aucun.

On peut dire de ces façades que le plan et le confort furent entièrement sacrifiés à leur aspect. Et cet aspect est dépourvu de franchise et de poésie.

Nous sommes loin de la bonne tradition anglaise qui consiste à placer une porte ou une fenêtre judicieusement là où elle doit se trouver et là où elle doit se trouver seulement.

Heureusement, le jury a décerné un troisième prix et le projet primé nous gratifie d'un plan qui nous ramène à une logique plus saine et à une compréhension plus exacte des qualités que doit posséder l'habitation bourgeoise idéale.

Et puisque nous parlons de tradition et d'influence, il n'est pas superflu d'indiquer ici que lorsque nous rejetons avec mépris cette influence française ou italienne, ce n'est pas par mépris pour l'Italie ou pour la France qui n'y ont rien à voir, ni parce qu'elles sont ou française ou italienne; nous ne nous abaisserions pas à ceci. Mais bien parce qu'elles ne conviennent pas à notre climat et à nos mœurs.

Nous rejetons ces influences simplement parce que nous défendons jalousement un principe qui exige que tout élément contraire au relèvement de la

race ne soit pas importé dans ce pays appauvri déjà par tant d'aberrations et de non-sens.

Hélas, le Français moderne ignore totalement les facteurs qui doivent présider à l'élaboration d'un plan d'habitation modeste et l'influence française, en matière d'habitation moderne, consiste à exclure, à peu près complètement, l'élément confort que le Français ignore encore, du reste, ou dont il peut se passer, sans doute, puisqu'il ne l'apprécie guère. Ce sacrifice, si sacrifice il y a, est consenti en faveur de l'apparence intérieure qui doit prêter parfois aux grandes réceptions, mais surtout en faveur de la façade, qui semble retenir et concentrer tous les efforts de l'architecte.

Cette façade, comme vous le savez, du reste, n'est guère plus belle pour cela, au contraire, la plupart du temps, elle est même dépourvue de charme et de caractère, simplement parce qu'un bon plan doit amener inévitablement une façade agréable et qu'un plan truqué est un manque évident de toute sincérité, et qu'un manque de sincérité, en art comme en toute chose, engendre ce que vous connaissez tous. La chose serait de peu de gravité si le public, en général, affichait une prétention moins grande, c'est-à-dire s'il avait la sagesse d'être modeste.

Mais c'est que le château veut prétendre et faire croire au passant qu'il n'est pas un château, mais bien un magnifique palais.

C'est que la grande maison de campagne nous certifie qu'elle n'est pas une vulgaire maison de campagne, mais bien un authentique manoir.

C'est que la petite villa prend des airs de maison de campagne et la maison du paysan veut prendre l'apparence d'une maison de ville.

Et la maison à bon marché elle-même se paie la coquetterie de se faire passer pour ce qu'elle n'est pas.

Hélas, il en résulte, à ce jeu-là, un déplacement de faux luxe inutile, qui tue le charme et le confort. Ce sont des ratés! et nous en avons, malheureusement, une trop parfaite connaissance dans notre pays, car cette influence française, me direz-vous, nous est singulièrement belge, et je ne le conteste pas.

Jusqu'à ce jour, à peu d'exceptions près, l'Angleterre avait pu échapper à ce mal affreux. L'habitation gardait son rang; l'aspect d'une maison de campagne, d'un cottage (chaumière) ou d'un bungalow était sincère; espérons qu'elle revienne bientôt à ces sages données; je le souhaite de tout mon cœur, et j'espère que le concours prochain organisé par le « Daily Mail » verra fleurir des projets où les formules de « Home labour saving » seront appliquées à des plans vraiment anglais, c'est-à-dire à des projets dont les plans recèlent le charme et le confort réel et dont les façades ne figureront pas comme une tache malpropre sur la beauté extraordinaire du paysage. Inutile de nous dire que l'entente entre les deux pays n'en sera guère moins cordial pour cela.

J. EGGERICX.

L'Hygiène des Agglomérations d'Habitations à Bon Marché

.....

Le bien-être que procure un milieu hygiénique et sanitaire doit-il rester le privilège des seules classes aisées; ou bien, tout au contraire, est-il financièrement possible d'assurer aux occupants d'habitations à bon marché des conditions sanitaires modernes?

Nous croyons pouvoir répondre affirmativement à cette dernière question et être à même de montrer le bien-fondé de cette opinion.

En effet, quoiqu'en aient dit des financiers et des hommes d'œuvres, des professeurs, des médecins et d'autres théoriciens en chambre, la nécessité de construire économiquement n'empêche pas d'assurer l'hygiène d'une habitation aussi modeste qu'elle soit. Or, à voir maints projets d'habitations ouvrières, conçus depuis l'armistice, on se rend compte que leurs auteurs n'ont pas seulement cherché l'économie des matériaux et autres éléments de construction, mais qu'ils ont surtout cherché à économiser le travail et l'effort qu'il faut pour arriver à des solutions heureuses.

Du reste, la plupart des organismes appelés à s'occuper de l'érection d'habitations à bon marché, partent de cette idée préconçue et bien arrêtée que les ouvriers ou employés, appelés à occuper ces immeubles, peuvent et doivent se contenter de dispositions plutôt rudimentaires sous le rapport de la salubrité. Pour eux, la notion de « prolétaire » exclut la notion de propreté physique. Aussi, avons-nous remarqué que, dans plusieurs constructions de ce genre, dans un grand nombre de projets achevés et prêts à être mis en exécution, les aménagements et installations qui sont indispensables aux habitants de ces maisons pour pouvoir vivre d'une manière décente et salubre, sont totalement absents. Et il existe plus d'un projet d'agglomération de maisons ouvrières pour lesquelles il n'a même pas été prévu une distribution d'eau potable!

N'est-ce pas là un bien grave défaut de tous ces projets pour « quartiers-jardins » et « quartiers ouvriers »? Peut-on songer, en effet, à relever et à éduquer la classe ouvrière si on la prive des avantages d'installations hygiéniques les plus rudimentaires? Tous les efforts ne devraient-ils pas, tout au contraire, tendre à inculquer aux générations futures, à supposer que l'on désespère d'y convertir la présente, d'inculquer, dis-je, le besoin physique d'ablutions fréquentes et abondantes, le goût d'un milieu inodore et hygiénique.

L'on objectera, peut-être, que pareille éducation est coûteuse. Nous estimons, pour notre part, que le placement est rémunérateur si l'on envisage que l'on assurera de la sorte non seulement l'éducation des populations, mais que l'on augmentera incontestablement, quoique dans un avenir éloigné, leur rendement en travail.

D'ailleurs, nous sommes convaincus que le prix d'immeubles salubres comparé à celui des constructions soi-disant économiques préconisées jusqu'à présent, n'est pas à l'avantage de ces derniers.

Il nous est impossible, dans les limites de cet article, d'exposer en détail tous les procédés perfectionnés qui peuvent être préconisés à la place des méthodes en usage; nous croyons cependant intéressant de passer en revue quelques-uns des points les plus saillants du sujet que nous traitons et qui doivent retenir immédiatement l'attention soutenue des divers organismes et administrations s'occupant de la construction d'habitations à bon marché.

Et tout d'abord, l'on devrait exiger une évacuation immédiate totale et rapide des déchets humains. Evacuation rapide, grâce à l'eau sous pression amenée en abondance dans les appareils destinés à recevoir les matières fécales et les résidus alimentaires. Evacuation immédiate et totale au moyen de conduites hermétiquement closes, jusqu'en dehors des agglomérations et de manière à empêcher toutes effluves, odeurs ou accumulations, même momentanées, des déchets, auprès des habitations.

Un tel résultat peut aisément être obtenu à l'aide d'un système d'égouts, conçu et établi scientifiquement par des spécialistes versés dans la matière. Le système à préconiser doit être établi de façon telle que les égouts puissent être inspectés et surveillés facilement et ne réclament qu'un minimum de soins tout en offrant les garanties voulues contre toute obstruction ou réparations ultérieures coûteuses.

Un réseau d'égouts construit de cette manière coûtera à peine plus cher qu'une installation faite par des ouvriers maçons conduits par un architecte qui, le plus souvent, est entendu en matière d'art ou de construction, mais ne connaît rien à la science de l'ingénieur sanitaire.

Quel que soit le système d'égout adopté, il y aura lieu d'envisager la question de l'évacuation ou de la destruction des résidus qui en proviennent.

Or, que préconise-t-on, à cet égard, dans les organismes qui s'occupent de la construction de cités ouvrières? Cela peut paraître invraisemblable dans notre siècle de progrès et tendrait à nous faire croire que nous sommes encore embourbés dans la vie primitive du XIII^e siècle, mais ce que l'on préconise c'est la construction d'une fosse d'aisance, immense bac à ordures accumulant les matières fécales à proximité de chaque habitation, souvent même dans le voisinage du puits à eau potable. C'est aux habitants qu'on laisse le soin d'assurer périodiquement cette vidange, à laquelle ils procèdent

à grand renfort de seaux, bacs, arrosoirs, louches et autres ustensiles qui servent, à ces amateurs de jardinage, pour répandre une masse semi-solide sur leurs choux, leurs pommes de terre et leurs navets. Le soleil et le vent aidant, ces matières ne se fixeront pas seulement sur le sol entourant l'habitation; elles seront véhiculées sous forme de miasmes à l'intérieur des habitations et des... habitants!

Point n'est besoin d'insister sur l'absurdité, pour ne pas dire la criminalité, d'un tel système. D'aucuns, il est vrai, objectent qu'il est en usage depuis des siècles et que les gens ne s'en trouvent pas plus mal. Nous désespérons de convaincre ceux qui ont une pareille tournure d'esprit et sont fermés aux notions du progrès; nous nous contenterons donc de nous adresser à ceux dont l'esprit est susceptible de raisonner et qui, malgré la grande compétence qu'ils peuvent avoir dans la branche qu'ils pratiquent, savent qu'ils ont beaucoup à apprendre dans d'autres domaines.

Nous disons donc que dans aucun cas des fosses ou réceptacles à immonduces ne peuvent être tolérés auprès d'habitations. En effet, l'éloignement des résidus, leur destruction ou disparition complète sont aujourd'hui possibles, sans nécessiter pour cela aucune manipulation mécanique ni traitement chimique, sans exiger de grandes superficies de terrains, dont on peut, d'ailleurs, difficilement se passer.

Il suffit, dans ce but, d'avoir recours aux agents naturels en les adaptant à nos besoins; de créer un milieu qui assure la transformation des matières nuisibles et hâte l'évolution du cycle ininterrompu de la vie organique. Nous sommes persuadés que les caractéristiques générales de la fosse septique sont connues de tous ceux qui s'occupent plus ou moins de la construction de maisons d'habitation. Mais nous ne sommes pas moins persuadés que cette question n'a pas été étudiée autant qu'elle le mérite en corrélation avec les projets de construction d'habitations à bon marché.

Comme nous le disions au début de cet article, on semble convaincu que l'économie entraîne l'emploi de fosses construites d'après l'ancien système et rende inévitable la création d'un milieu anti-hygiénique.

C'est là une erreur, comme l'étude et l'expérience le démontreront.

Mais qui osera s'attaquer aux préjugés et forcer les administrations à abandonner des méthodes simplistes et faciles?

En ce qui concerne le confort intérieur des habitations, est-il concevable que l'on puisse encore actuellement préconiser l'emploi de latrines sans arrivée d'eau et sans possibilité d'un nettoyage rapide et facile? Devant jongler avec les chiffres pour parvenir à réduire le prix au mètre carré ou au mètre cube des constructions, l'on en arrive à adopter un simple appareil de latrine sans le munir de son complément indispensable : la chasse d'eau.

Car nous ne pouvons considérer comme des appareils à chasse, ces installations qui comprennent un simple robinet d'arrêt, branché sur la conduite de distribution d'eau, permettant, quand le visiteur du W. C. y pense, de laisser arriver, en un seul endroit de l'appareil, un mince filet d'eau. C'est une concession de la part des constructeurs, mais cette disposition très primitive est pire que l'absence totale d'une chasse convenable.

En effet, la distribution en eau potable de l'immeuble se trouve de la sorte en communication directe avec les latrines... ce qui crée un état de choses dont on préfère ne point envisager les conséquences possibles! D'autre part, le nettoyage opéré et la chasse d'eau sont nuls ou à peu près; la consommation en eau est exagérée, le gaspillage inévitable.

La solution? Elle est bien simple et réside dans l'installation d'un appareil en grès d'un modèle perfectionné, solide et résistant, dont la vidange et le nettoyage sont assurés automatiquement par une chasse d'eau provenant d'un réservoir massif (et non en zinc) pourvu d'un dispositif moderne. Étudiée par un praticien expérimenté, pareille installation sera ni compliquée, ni d'un prix exagéré. C'est ainsi, et ainsi seulement, que l'on réalisera une installation économique, qui ne donnera que très rarement lieu à des réparations peu coûteuses et qui répondra aux nécessités d'une maison ouvrière.

En commandant les appareils en grand nombre, l'on pourrait arriver aujourd'hui à faire des installations de ce genre pour 275 francs, mais pas à un prix moindre, quoiqu'en peuvent dire des marchands qui ne poursuivent qu'un but commercial et auxquels on ne peut se confier en matière sanitaire.

Reste la question capitale. — Faut-il, oui ou non, des baignoires dans les maisons ouvrières? Ce qui amène à poser cette question, c'est que la baignoire constitue, dans la construction de pareille maison, une dépense sensible. Si ce n'était que cette considération, la question ne devrait même pas se poser. Il n'est pas discutable, en effet, que l'ouvrier a besoin de se baigner, et que la vie ouvrière n'exclut pas la nécessité de procéder à de fréquentes ablutions.

Reste à savoir si pareille dépense peut être envisagée. D'après les cours actuels du marché d'appareils sanitaires, le prix d'une baignoire en fonte émaillée (le zinc devant être proscrit) complète et munie des appareils pour la vidange et de la robinetterie est cotée entre 450 et 500 francs. Evidemment, c'est une dépense considérable pour une construction dont le prix ne peut pas dépasser 20,000 francs. De plus, une baignoire exige de l'eau chaude, ce qui fait naître une autre difficulté dont nous dirons quelques mots plus loin. Ainsi donc cette dépense de 500 francs vient se mettre au travers du chemin à parcourir pour améliorer l'hygiène corporelle de l'occupant d'une habitation à bon marché et de sa famille, souvent nombreuse. Certes, le fait que l'on a souvent constaté que la baignoire servait à remiser le linge sale et à cacher

toute espèce d'objets hors d'usage, voire même qu'elle faisait office de cave à charbon, sert de prétexte, à d'aucuns, pour clore toute discussion et écarter à priori tout argument que l'on pourrait présenter en faveur de ce genre d'installation.

Et cependant, la question qui se pose à nous n'est-elle pas celle de faire l'éducation de la population ouvrière autant que d'assurer son hygiène corporelle? Ne devons-nous pas travailler pour les générations futures, plus encore que pour celles d'aujourd'hui? Ne devons-nous pas, en créant chez l'enfant le besoin physique d'abondantes ablutions en inculquer l'usage dans nos populations, Quel moyen plus efficace d'arriver à ce but que de mettre une baignoire à la disposition des enfants qui, après en avoir fait usage accidentellement, arriveront à en faire un emploi de plus en plus fréquent?

En remplacement de la baignoire, on peut envisager le placement d'une douche assurant une aspersion d'eau (qui peut à la rigueur être de l'eau froide) au-dessus d'un emplacement où la vidange des eaux usées est assurée. Pareille installation est fort peu coûteuse relativement au prix d'une baignoire, et nous estimons qu'à ce point de vue, autant qu'au point de vue de l'hygiène, on peut lui donner la préférence.

Finalement, quelques architectes éclairés et conscients des progrès à réaliser, sont parvenus, après beaucoup de discussions avec les corps administratifs autorisés, à faire passer dans leurs projets l'installation de baignoires en béton. C'est une solution qui, vu son bon compte, a des chances d'être généralisée.

Mais encore une fois, la nécessité de pareilles installations sanitaires ne fait aucun doute; la seule difficulté consiste à régler la question de dépense, ce à quoi l'on arrivera certainement en supprimant au besoin toute ornementation superflue des cheminées, des façades, etc.

Comme nous l'avons dit plus haut, à moins que la ménagère n'ordonne son travail de manière à procurer un ou deux chaudrons d'eau chauffée directement sur le poêle de cuisine, il faut prévoir l'installation d'un poêle économique permettant de fournir, à peu de frais et au moins une fois par semaine, de l'eau chaude.

Il faudra, dans ce but, se résoudre à abandonner le poêle de Louvain, poêle de cuisine généralement en usage dans les ménages ouvriers belges, malgré qu'il soit fort pratique et qu'il puisse être très avantageusement comparé, en ce qui concerne la préparation des aliments et le chauffage direct du local dans lequel il se trouve, avec les foyers de cuisine en usage dans d'autres pays.

Mais ce poêle n'est pas combiné ni construit de manière à permettre la production d'une quantité plus ou moins considérable d'eau chaude, dans des conditions économiques, c'est-à-dire avec une faible consommation de charbon.

L'on commence à utiliser dans ce but des foyers de cuisine qui font partie intégrale de l'immeuble. C'est peut-être la solution. A moins que l'on ne parvienne à distribuer de l'eau chaude provenant d'une centrale située dans l'agglomération, en dehors des maisons. Mais comme nous sommes encore distants de ces solutions idéales!

En terminant, nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'insister derechef sur la nécessité absolue d'avoir, dans toute agglomération d'habitations, quel que soit le nom qu'on lui donne, une distribution d'eau provenant d'une source quelconque.

De l'eau en abondance et l'évacuation ou la destruction des eaux d'égouts, tels sont les points essentiels qui doivent se trouver à la base de l'étude de toute agglomération de maisons. Pas une brique ne devrait être mise en œuvre avant que ces questions n'aient été résolues. Hors de là, point d'hygiène pour ces centres d'habitations, quelque abondant et quelque pur que soit l'air qui les environne.

L.-J. SERIN.
Ingénieur-Sanitaire.

CONCOURS

CONCOURS D'ART INDUSTRIEL

organisés pour l'année 1922 par la Chambre Syndicale
Provinciale des Arts Industriels fondée en 1876. —

Art du médailleur

Modèle d'une médaille de grand module à décerner à l'occasion de l'Exposition Internationale de la Métallurgie, qui se tiendra à Gand, en 1923.

On demande le modèle, en plâtre, de 0^m40 de diamètre, de chacune des deux faces. Sur le revers devra être réservée une place suffisante pour recevoir la gravure d'une inscription comportant éventuellement plusieurs lignes.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'or et prime de 300 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 125 francs.

Art du repousseur

Exécution, en cuivre repoussé, d'un plat d'ofrande ou d'un plateau pour cartes de visite.

Diamètre : 0^m30 environ.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 200 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille de bronze et prime de 125 francs.

Les œuvres primées resteront la propriété des concurrents.

Ferronnerie d'Art

Rampe d'escalier pouvant éventuellement être utilisée dans le Musée de l'Union des Arts décoratifs, rue Jean Breydel, à Gand.

On demande le dessin de la rampe entière et l'exécution d'un fragment.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'or et prime de 350 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 200 francs.

Les parties exécutées resteront la propriété des concurrents.

Art du meuble

Dessin d'un mobilier pour la place à manger d'une famille bourgeoise.

On demande :

1^o Le dessin du projet d'ensemble à l'échelle de 0^m10 par mètre;

2^o des détails en grandeur réelle, montrant les assemblages et les profils nécessaires pour l'exécution;

3^o l'exécution d'une chaise d'un modèle simple, mais de grand cachet artistique et de bonne construction.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'or et prime de 275 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 150 francs.

Une prime spéciale de 100 francs sera ajoutée au 1^{er} prix pour la chaise exécutée qui restera la propriété de la Chambre Syndicale.

En ce qui concerne le 2^e et le 3^e prix, les objets exécutés restent la propriété des auteurs.

Sculpture

Concours dont l'organisation a été confiée à la Chambre Syndicale Provinciale des Arts Industriels par l'Union des Arts Industriels et Décoratifs.

On demande l'exécution d'une lampe électrique en bois sculpté et doré, à poser sur une table et dont le prix de vente ne dépassera pas 250 francs.

Prix unique : Diplôme de médaille d'or et prime de 250 francs.

L'œuvre primée restera la propriété de l'auteur; toutefois l'Union des Arts Industriels et Décoratifs se réserve le droit de l'acquérir au prix de 250 fr.

CONCOURS

Industrie du verrier d'art

Dessin ou exécution d'un vitrail pour cage d'escalier.

Il est loisible aux concurrents de présenter une simple mise en plomb avec dessin en verres de différentes couleurs ou la peinture sur verre, cuite au four.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 200 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille de bronze et prime de 100 francs.

Seuls les dessins primés resteront la propriété de la Chambre Syndicale.

Industrie de la chromolithographie

On demande le dessin, en trois couleurs (trois tirages) d'une affiche de 1^m10 sur 0^m75, annonçant l'Exposition Internationale de la Métallurgie qui s'ouvrira à Gand, en 1923.

Le texte de l'affiche devra être libellé dans les deux langues.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 300 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille de bronze et prime de 150 francs.

Art du dessinateur

On demande le dessin, grandeur d'exécution, soit 0^m65 × 0^m45, d'un diplôme à décerner lors de l'Exposition Internationale de la Métallurgie qui s'ouvrira à Gand, en 1923.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 250 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille de bronze et prime de 150 francs.

Travail du cuir

I. On demande le dessin de la couverture d'un livre d'or à exécuter en cuir repoussé.

Dimensions : 0^m40 × 0^m30.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 200 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille de bronze et prime de 100 francs.

II. On demande l'exécution, en cuir repoussé, d'une gaine pour un livre de prière ou pour un livre au choix.

1^{er} prix : Diplôme de médaille de bronze et prime de 150 francs;

2^e prix : Diplôme et prime de 75 francs.

Les œuvres exécutées restent la propriété des concurrents.

Tissus

Dessin d'une carpe-tapis genre « moquette » de 1^m60 de largeur sur 2^m00 de hauteur, à exécuter en 6 « grill » (couleurs) au maximum, c'est-à-dire 6 couleurs suivies ou de diverses nuances.

Réduction : 37 fils (points) et 37 duites par décimètre carré.

On demande : Le raccord colorié du dessin sur papier quadrillé 10 en 10 tapis N° 8.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'or et prime de 300 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 175 francs.

Industrie de la broderie

On demande le dessin d'un couvre-lit en « broderie Anglaise » plumetis ou Richelieu.

Dimension du couvre-lit 2^m25 sur 2^m50.

1^{er} prix : Diplôme de médaille d'or et prime de 250 francs;

2^e prix : Diplôme de médaille d'argent et prime de 150 francs.

Si le dessin est accompagné d'un échantillonnage, la prime pourra être majorée de 100 francs.

N. B. — Les concurrents doivent se conformer de la manière la plus stricte aux stipulations du programme des concours, faute de quoi, les prix énumérés ci-dessus ne leur seraient pas attribués.

Les personnes qui se proposent de prendre part aux concours et qui désireraient des renseignements complémentaires au sujet de ceux-ci, peuvent s'adresser, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Chambre Syndicale, Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand.

CONDITIONS DES CONCOURS

Art. 1^{er}. — En prenant part aux concours organisés par la Chambre Syndicale, on se soumet, sans restriction aucune, aux conditions y relatives.

Art. 2. — Les personnes qui se proposent de participer à ces concours sont priées d'en donner avis, par lettre affranchie, avant le 2 juillet 1922 au Secrétariat de la Chambre Syndicale, Hôtel du

Gouvernement provincial, à Gand. Elles feront connaître les concours auxquels elles comptent prendre part; elles indiqueront aussi l'emplacement dont elles ont besoin en longueur, largeur et hauteur. Elles feront usage, en guise de signature, de la devise ou du signe qu'elles ont l'intention d'apposer sur les œuvres.

Art. 3. — Les œuvres destinées aux concours doivent être déposées, chez le concierge de l'Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand, avant le 9 juillet 1922.

Cette clause sera rigoureusement observée

Art. 4. — Les concurrents ne mettront pas leur nom sur leurs œuvres; ils y inscriront une devise ou un signe, répété sur la face d'une enveloppe fermée renfermant leur nom et leur adresse. Cette enveloppe doit être parvenue au Secrétariat, au plus tard à la date précitée du 9 juillet 1922. Elle doit porter extérieurement, la mention du concours auquel elle se rapporte.

Art. 5. — Si des concurrents prennent part à plusieurs concours, ils sont tenus d'adopter une devise ou un signe différent pour chacun de ces concours, et de remettre autant de billets cachetés contenant leur nom et leur adresse.

Art. 6. — Tous les dessins devront être, autant que possible, fixés sur carton ou châssis.

Art. 7. — Les concurrents sont tenus d'appliquer, sur leur œuvre, une étiquette indiquant le concours auquel cette œuvre est destinée.

Art. 8. — Les pièces envoyées doivent être des œuvres complètement originales. Toute imitation ou copie sera rigoureusement écartée.

Devra également être écartée, toute œuvre présentant un caractère d'art pur, les concours de la Chambre Syndicale ayant exclusivement pour but de favoriser l'éclosion et le développement du sens artistique chez les artisans et les travailleurs industriels.

Art. 9. — Pour prendre part aux concours, il faut être Belge de naissance, ou résider en Belgique depuis trois années consécutives.

Art. 10. — Sauf ce qui est autrement stipulé aux questions relatives à l'art du repousseur, la ferronnerie d'art, la sculpture, l'industrie du verrier d'art, l'art du meuble et le travail du cuir, les dessins ou objets auxquels il sera décerné, soit un

premier prix, soit un second, resteront à la Chambre Syndicale, représentée par M. Albert Maertens, Président.

Art. 11. — Les concurrents exposant des objets exécutés, dont la propriété leur est réservée par les conditions des concours, et qui désireraient vendre leurs œuvres, sont priés de faire connaître leurs prix, dans un pli cacheté spécial, adressé au Secrétariat et renfermant leur nom et leur adresse.

Art. 12. — Le Comité Directeur de la Chambre Syndicale désignera les Jurys des différents concours.

Les décisions de ces Jurys, comme celles du Comité Directeur, seront sans appel

Après que les Jurys auront pris leurs décisions, celles-ci seront communiquées au Comité Directeur.

Les billets cachetés portant les marques des concurrents primés seront ouverts dans une séance que le Comité Directeur tiendra spécialement à cet effet et dans laquelle il proclamera les vainqueurs. Les résultats des concours seront livrés à la publicité.

Dans le cas où les Jurys croiraient qu'il y aurait lieu d'accorder des distinctions autres que celles prévues au programme des concours, leurs propositions seraient soumises au Comité Directeur qui statuerait dans la séance dont il vient d'être question.

Art. 13. — Dans une catégorie, un groupe ou une branche déterminés, le même concurrent ne pourra obtenir plus de deux fois un premier prix. Il pourra lui être décerné, dans la suite, un prix d'honneur avec une indemnité pécuniaire en rapport avec le mérite exceptionnel que présenterait son œuvre.

Art. 14. — Toute question litigieuse sera décidée par le Comité Directeur.

Art. 15. — Tout concurrent a le droit d'apposer son nom sur son œuvre, après la décision du Comité Directeur.

Art. 16. — Les dessins et objets de concours seront exposés à l'Hôtel de Ville, Salle de l' Arsenal, du 16 au 25 juillet 1922.

Les concurrents non primés devront faire connaître leur nom et leur adresse au Secrétariat, après la décision du Comité Directeur et avant la

clôture de l'exposition, ce afin de faciliter le renvoi de leurs objets.

Art. 17. — Les frais de transport des objets, aller et retour, sont à la charge des concurrents.

Le déballage, le placement et le remballage des objets, se feront par les soins du Comité. Les frais de ces opérations seront portés en compte aux concurrents.

Art. 18. — Les concurrents qui, pour le retour de leurs œuvres, désirent bénéficier de la gratuité de transport, devront en faire la déclaration, au moment de l'envoi à la Chambre Syndicale, à l'Administration des Chemins de fer. Ils auront à se conformer strictement aux instructions que cette Administration leur donnera. La Chambre Syndicale n'interviendra en aucune façon aux difficultés qui pourraient résulter de la non-observation de ces instructions.

Art. 19. — Les projets exposés ne pourront être retirés avant la fin de l'exposition; mais ils devront l'être dans la huitaine qui suivra la clôture, chez le concierge de l'Hôtel du Gouvernement provincial.

Art. 20. — Les plus grands soins seront pris pour la conservation des objets; cependant la Direction n'assume aucune responsabilité quant aux pertes, dommages ou détournements.

Gand, le 31 mars 1922.

Le Président, Albert Maertens; le Vice-Président, M. de Smet de Naeyer; le Secrétaire, Joseph Maertens; le Secrétaire ff.-Trésorier, A. Tonel.

Les Membres du Comité Directeur : F. Metdenninghen, O. Van de Voorde, J. Deyaert, J. Delvin, A. de Kemmeter, E. Bourdon, F. Coppejans, J. Cornelis, G. Thienpont, V. Vaerwyck, fils, G. Woedstadt.

WILLEBROECK. — CONCOURS POUR MAISONS OUVRIERES. — La Société De Naeyer, à Willebroeck, ouvre un concours public entre architectes belges, pour les plans de treize maisons ouvrières réparties en deux groupes, l'un de six, l'autre de sept maisons. Cinq mille francs de primes sont à la disposition du jury, composé de quatre architectes, savoir :

M. Maukels, délégué par la Société De Naeyer;
Un délégué de la Société centrale d'architecture de Belgique;

Un délégué de la Société royale d'Anvers;
Un délégué des concurrents.

Les intéressés peuvent obtenir les documents en s'adressant à MM. les directeurs généraux de la Société De Naeyer, à Willebroeck, contre paiement de la somme de 5 francs, qui sera remboursée à ceux qui déposent un projet.

Les projets doivent être déposés le 28 mai. La Société De Naeyer fera construire les maisons cette année, elle fera choix des projets à réaliser et accordera une rémunération de 5 0/0 à l'architecte ou aux architectes choisis sous déduction de la prime déjà obtenue.

CONCOURS PROVINCIAL DE MOBILIER A BON MARCHÉ. — Le jury du concours institué par les provinces de Brabant et de Hainaut, en vue de la confection d'un mobilier destiné aux habitations à bon marché, vient de terminer l'examen des 19 projets présentés au concours.

Ce jury propose l'attribution des primes suivantes : trois primes de 1.000 francs à M. Georges Halet, d'Ixelles; trois primes de 1.000 francs à MM. Henri Willem et Marcel Van Wynsberghe, de Forest; deux primes de 1.000 francs à M. Georges Van Kerckhoven, architecte, à Auderghem.

Les auteurs de projets non primés sont invités à retirer sans retard leur envoi, dans les bureaux de l'Administration provinciale, rue du Chêne, 22 (bureau n° 14).

LYON. — L'OFFICE CENTRAL DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION de la ville de Lyon, organise pour la période du 25 septembre au 15 octobre 1922, au Palais de la Foire de Lyon, un salon du mobilier et des arts appliqués dont le programme est largement conçu. Les récompenses seront attribués exclusivement aux œuvres d'une inspiration nouvelle et d'une originalité réelle. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} juillet à l'Hôtel de Ville de Lyon.

LOGEONS L'OUVRIER DANS DES QUARTIERS ET CITES-JARDINS! — Tel est le mot d'ordre de la SOCIÉTÉ NATIONALE des Habitations et Logements à Bon Marché! Ceux qui suivent l'active et intelligente propagande de cette Société en ont depuis longtemps l'assurance. Ils n'en seront pas moins heureux d'entendre proclamer la chose avec force et conviction par le distingué Directeur Général de la Société Nationale, M. Van Billoen. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans une lettre qu'il a adressée au « Soir », à la suite d'une série d'articles fort intéressants d'ailleurs, sur la « Crise du Logement » :

« Dans l'intéressant article que votre collaborateur Max Hef a consacré, dans votre numéro d'avant-hier, au « Problème de l'Habitation », il trace, de façon remarquable, le programme des constructeurs actuels d'habitations à bon marché. Il faut, dit-il, inaugurer une nouvelle politique urbaine, c'est-à-dire, concevoir un vaste programme de réalisations d'ensemble. Il faut déterminer, pour chaque agglomération, l'emplacement d'un secteur sur lequel portera tout l'effort constructif. » C'est là, en réalité, tout le programme des cités-jardins, et votre collaborateur, déplorant que la réalisation de ces cités idéales ne s'affirme encore qu'à l'étranger, constate à regret que bien peu, parmi les sociétés agréées par la Société nationale, se préoccupent de créer de vastes agglomérations de ce genre. Cette dernière affirmation est tout à fait inexacte, et je me vois forcé de protester contre un pareil jugement sur l'activité de nos sociétés.

» Depuis sa fondation, la Société nationale, par ses écrits, par des conférences illustrées de projections, par des publications périodiques, par des entretiens avec les hommes d'œuvres, et avec les spécialistes du bâtiment, a fait, dans le pays, une vaste campagne en faveur des cités-jardins. Cette propagande a porté ses fruits. Presque tous les projets qui nous

» sont présentés comportent, lorsque le prix du terrain le permet, la construction de groupes importants de maisons disséminées dans la verdure, suivant un plan d'ensemble, et abondamment baignées d'air et de lumière. Certains de ces projets ont vraiment grande allure; certains d'entre eux sont prévus pour se développer sur 50 et même plus de 100 hectares. La Société nationale et les architectes de ses services techniques ne négligent aucun effort, croyez-le bien, pour que les réalisations qui vont se faire ou qui sont déjà en voie d'exécution puissent rivaliser avec les cités modèles de l'étranger, tout en comportant des constructions appropriées à nos mœurs et à nos traditions, et qui soient d'un prix aussi réduit que possible. »

Un correspondant du même journal ayant déclaré qu'il serait peut-être dangereux de songer à construire actuellement de coûteuses habitations dans des cités-jardins, M. Van Billoen répond cette fois encore fort exactement par des observations qui seront de nature à éclairer le public sur la façon la plus rationnelle de pourvoir au logement des classes laborieuses.

« La campagne que nous avons entreprise — écrit-il — ne tend nullement à faire construire des maisons coûteuses, mais, au contraire, des habitations qui soient aussi bon marché que les circonstances le permettent, et qui soient groupées en cités-jardins. Cette disposition si agréable et si séduisante à tous égards n'entraîne pas des suppléments dans le prix des constructions. C'est bien le contraire qui est vrai. La voirie est simplifiée dans la cité-jardin (des artères en cendrée et bandes de gazon, au lieu de rues pavées, les réseaux d'égouts sont réduits au minimum, l'entreprise des travaux, portant sur de grands ensembles, avec des éléments standardisés, permet de notables économies. Les maisons y sont aussi simples qu'on le désire, malgré leur as-

» pect agréable et le charme de la verdure
 » et des fleurs qui les entourent. Il faut, di-
 » tes-vous, faire des groupes de 3 à 4,000
 » maisons. Cent fois d'accord! Mais com-
 » ment grouper ces maisons? En rang d'oi-
 » gnons, en corons comme au Borinage?
 » Non, n'est-ce pas? En cités-jardins, à la
 » périphérie des villes ou dans leur banlieue
 » immédiate, à la bonne heure.

» Ce sont bien des cités-jardins que l'on
 » construit maintenant, partout à l'étranger,
 » dans toutes les réalisations que vous avez
 » décrites, en Angleterre, en France, en
 » Hollande et en Allemagne, et cela malgré
 » le coût des nouvelles constructions. La
 » cité-jardin de Vreewijck, aux portes de
 » Rotterdam, comprendra bientôt 3,000
 » maisons. Surtout, de grâce, que, sous pré-
 » texte d'aller vite, on ne se mette pas à
 » généraliser la construction de ces horri-
 » bles baraques en bois ou en béton comme
 » l'on en voit un peu partout déjà. Ce pro-
 » visoire belge est détestable. On peut con-
 » struire très rapidement d'excellentes mai-
 » sons définitives à un bon marché relatif,
 » qui ne sont pas hideuses, et qui donnent
 » aux malheureux expulsés, et à ceux qui
 » meurent dans les taudis des abris qui ne
 » soient pas des sources de nouvelles misè-
 » res et de maladies.

» Et à ce propos, par la grande voix du
 » « Soir », dites donc que la crise s'ag-
 » grave.

» Pas de jour ne se passe sans que la So-
 » ciété nationale reçoive des lettres navran-
 » tes. Une des dernières nous fut remise
 » par un père qui était venu nous supplier,
 » les larmes aux yeux, de lui trouver un gîte
 » humain. Ses cinq enfants tuberculeux et
 » lui-même (7 personnes avec sa femme)
 » meurent, lentement à Saint-Gilles, dans
 » une seule mansarde, grande comme une
 » cabine de navire.

» N'est-ce pas épouvantable? Une mère
 » m'écrit, ce matin, qu'elle occupe aussi
 » une mansarde avec sa nombreuse progé-
 » niture. C'est tellement exigü que, malgré

» le vent et la pluie, il faut laisser ouvert
 » un trou servant de fenêtre dans le toit,
 » pour éviter l'asphyxie.

» Et ces cas sont pris au hasard parmi
 » des milliers aussi angoissants. Allons, à
 » l'œuvre! A la truelle! Pendant que Bru-
 » xelles scintille sous les feux d'une vie de
 » luxe effréné, des misérables agonisent,
 » faute d'air et de lumière, et, ce qui est
 » plus grave, des centaines d'enfants... ne
 » naissent pas, faute de place pour les lo-
 » ger. »

LA PENURIE DE LOGEMENTS AU
 BRABANT. — Des statistiques récentes per-
 mettent de fournir quelques renseignements
 précis relativement aux besoins en logement
 dont souffrent 363 communes que compte
 le Brabant.

« Il existe — écrit un de nos confrères —
 pas moins de 113 communes où la pénurie
 de logement est grande et sur les territoires
 desquelles il devrait être bâti d'urgence un
 total de 17,025 maisons, pour procurer le
 gîte à 35,000 personnes. La ville de Bru-
 xelles seule, sans y comprendre les territoi-
 res qui viennent d'être annexés, est éprou-
 vée par le manque de 1,360 maisons desti-
 nées à abriter 5,000 personnes dépourvues
 totalement de logis convenable. A Vilvorde,
 un millier de maisons destinées à 4,000 per-
 sonnes devraient pouvoir sortir de terre. »

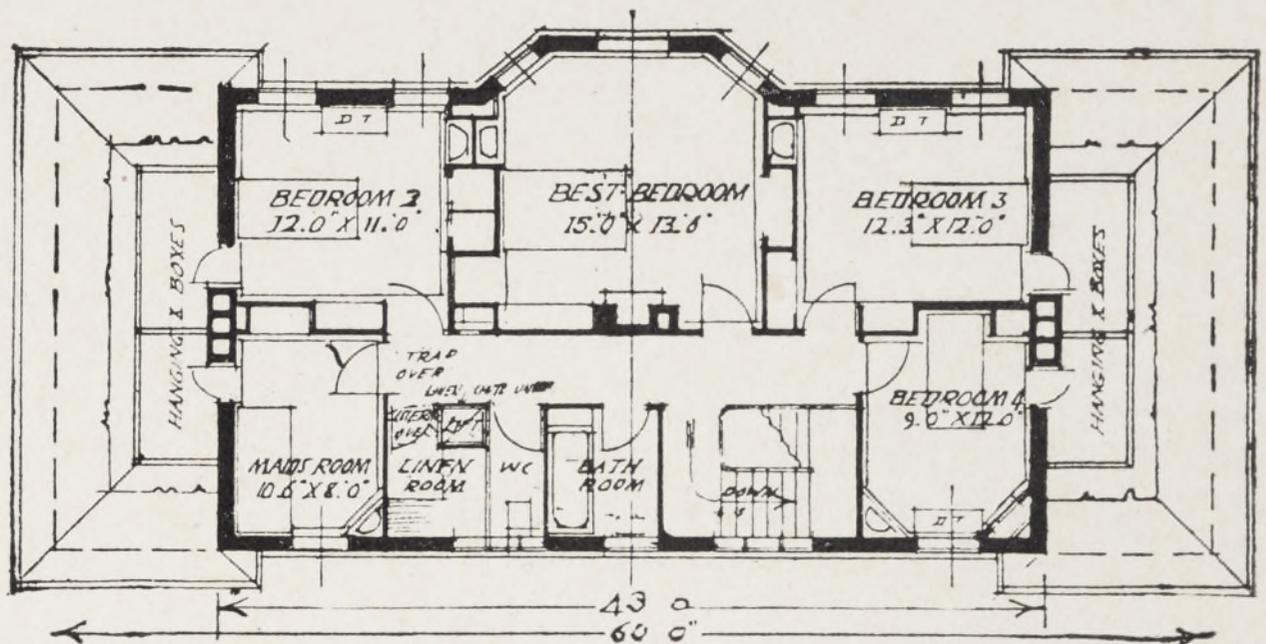
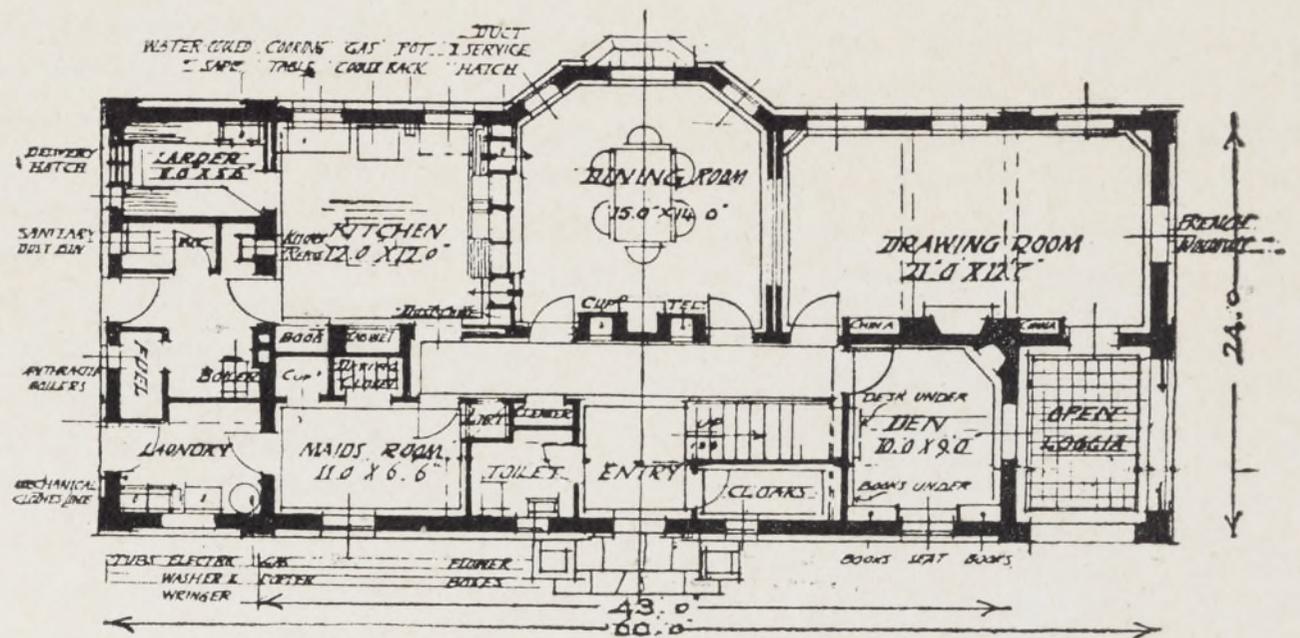
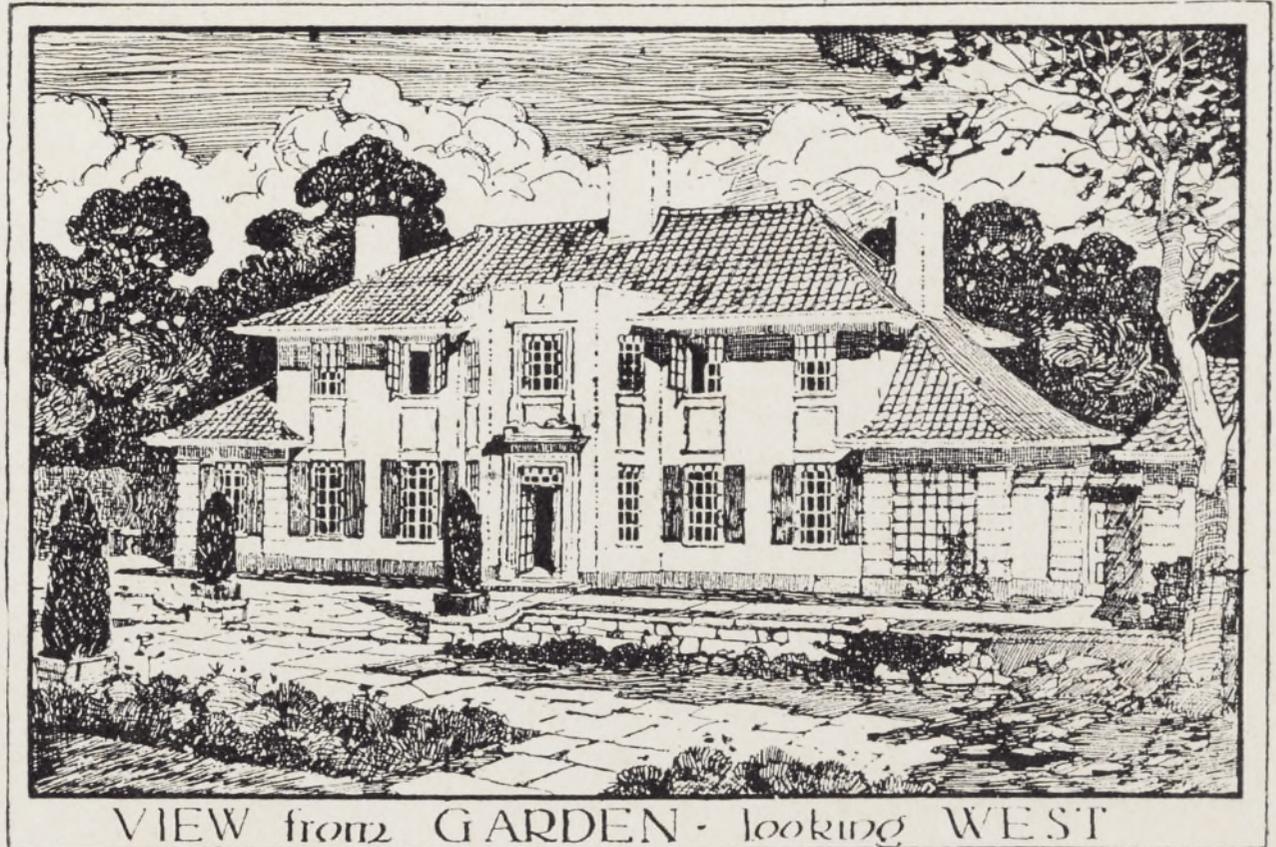
LES HABITATIONS A BON MARCHÉ. — La
 construction d'habitations ou logements projetée
 pour 1922, dans les diverses sociétés locales d'ha-
 bitations à bon marché de l'agglomération bruxel-
 olise, se répartit approximativement comme suit:

Anderlecht, 801 habitations ou logements; Au-
 derghem, 300; Ixelles, 132; Etterbeek, 160; Gans-
 horen, 36; Laeken, 207; Molenbeek, 500; Schaer-
 beek, 400; Berchem-Sainte-Agathe, 470; Saint-
 Gilles, 84; Saint-Josse-ten-Noode, 40; Jette-Saint-
 Pierre, 215; Watermael-Boitsfort, 542. Soit envi-
 ron 3.900.

PLANCHE VIII.

LE CONCOURS DU
DAILY MAIL 1922

PROJET CLASSÉ SECOND



ARCHITECTE

M. P. D. HEPWORTH

A. R. I. B. A., E. D. B. A.

ARCHITECTURE

BRUXELLES. LA NOUVELLE UNIVERSITE LIBRE DU SOLBOSCH.

Les très importants travaux de construction de l'Université libre de Bruxelles viennent d'être entamés. La « Chronique des Travaux Publics » donne à leur sujet des renseignements que nous reproduisons à titre documentaire :

« Plusieurs projets avaient été mis en avant. Le dernier retenu, dû à la collaboration de MM. François, ingénieur, et Van Rysselberghe, architecte, ne sera pas entièrement exécuté actuellement pour des motifs d'ordre financier. Seule, la partie du projet élaborée par M. François a été mise en adjudication. C'est cette partie qui fera l'objet des quelques développements qui vont suivre.

Situation. — Le terrain d'assiette choisi a une superficie de près de 4 hectares et est limité par la face postérieure des maisons de l'avenue du Solbosch (à la limite des territoires de Bruxelles et d'Ixelles) et deux avenues à créer de toutes pièces, perpendiculaires à l'avenue des Nations, et une avenue parallèle à celle-ci.

Le terrain naturel se trouve à la cote 102; les avenues projetées et destinées à mettre en communication les avenues du Solbosch et des Nations, à la cote 96,50; le niveau des cours intérieures à la cote 100,85. C'est dire que les accès ont dû être particulièrement étudiés afin d'éviter des mouvements de terre trop importants.

Economie du projet. — Dans son ensemble, le projet s'est inspiré de l'expérience acquise par la visite et l'étude des installations des principales universités d'Europe.

Afin de sauvegarder l'avenir, tous les bâtiments sont transformables, c'est-à-dire que

l'ossature seule constitue du définitif. Tous les murs intérieurs sont constitués par des cloisons démontables, isolantes et non portantes, pouvant être démolies et transformées au gré des besoins futurs.

L'auteur s'est principalement attaché à remédier aux inconvénients auxquels ont donné lieu d'autres grandes installations, construites il y a des années sur un plan considéré comme parfait à cette époque, mais aujourd'hui en mal de difficultés de tous genres par suite de l'impossibilité où l'on se trouve de leur donner une extension quelconque ou de transformer l'intérieur des constructions en vue de leur adaptation aux nécessités de la technique moderne.

Cette question est résolue ici de façon rationnelle par la disposition des corps de bâtiments prévue en forme de « peigne » dont chaque « dent » peut recevoir individuellement l'allongement qui lui convient.

C'est au montant de 12,500.000 francs que les travaux furent adjugés à forfait à la firme Louis De Waele. Ils comprennent le gros-œuvre et l'achèvement suivant la formule « clef sur porte ».

Détails d'exécution. — Le travail comprend un groupe principal de bâtiments destinés aux facultés de physique, chimie, pharmacie, polytechnique et aux laboratoires techniques.

Les corps de bâtiments sont tous semblables, ont une largeur uniforme hors d'œuvre de 15 mètres, une longueur variable et sont éclairés sur leurs deux faces longitudinales.

Ils sont formés d'une ossature en béton armé comprenant le dallage des étages et des colonnes uniquement extérieures, laissant ainsi la portée de 15 mètres libres sur toute la largeur. Dans cet espace libre peuvent être distribuées, au gré des besoins,

les cloisons formant division intérieure, celles-ci pouvant être supportées par le dallage en un endroit quelconque.

L'on voit qu'avec ce système, il ne peut exister aucune sujétion de concordance de ces cloisons d'un étage à un autre, qu'elles n'interviennent en rien dans la résistance de la construction et qu'elles peuvent subir sans inconvénient tous déplacements, suppressions et adjonctions désirables.

Ces bâtiments comprennent des sous-sols, un rez-de-chaussée et deux étages, ayant comme hauteurs respectives 4 m. 50, 6 m. 50, 5 m. et 4 m. 50.

Les toitures sont en forme de terrasse avec lanterneaux.

L'ossature des bâtiments est prévue en béton armé (poutres, colonnes et hourdis) avec remplissage extérieur en doubles murs d'une brique d'épaisseur.

Au point de vue des fondations et vu la résistance du sol, des semelles en béton armé sont seules prévues aux points de concentration des charges.

Les toitures sont constituées par des terrasses en ciment volcanique avec faux plafonds en plaques « Lugino » ou autres. Les parquets sont prévus sur lambourdes et des locaux carrelés le seront en céramique sur sable amortissant le bruit.

Les cloisons intérieures sont du type léger, à base de plâtre, cendrée, etc.

Le chauffage comportera l'emploi de deux chaudières avec silos pour le charbon et les cendrées.

Pour les façades, il est prévu l'emploi de briques papesteen et d'un revêtement de stuc.

Le seul usage qu'il soit fait de la pierre de taille comprend les soubassements, les seuils de fenêtres, le cordon supérieur et les tablettes de recouvrement.

Il est prescrit de masquer par de la maçonnerie les piliers en béton de l'ossature.

Le délai accordé pour l'achèvement est de dix-huit mois.

Comme nous l'avons, du reste, déjà signalé, il convient d'ajouter que cette entreprise n'est que le prélude d'un vaste programme de travaux et de réformes intéressant l'enseignement supérieure de la capitale ».

LA BAISSÉ POSSIBLE. — Sous ce titre M. Louis Jardin, architecte-expert, émet dans la Revue « Le Bâtiment » les intéressantes considérations suivantes :

« Certains optimistes sont convaincus que dans quelques années les prix de la construction baisseront sensiblement; et cette conviction empêche beaucoup de propriétaires désireux de bâtir, de commencer dès maintenant.

« C'est une erreur regrettable, car il suffit de raisonner pour constater que tant que la main-d'œuvre et le charbon resteront d'un prix élevé, les tarifs actuels se maintiendront à peu de chose près. Or l'expérience du passé prouve irréfutablement que la main-d'œuvre ne diminue jamais, et quand un salaire est accordé, il est impossible de le réduire, aucun précédent n'existe à ce sujet.

« Comme c'est le prix de la main-d'œuvre qui détermine le prix de fabrication des matériaux, et que le prix des matériaux forme avec le prix horaire de l'ouvrier le tarif d'une construction, il est impossible d'admettre une baisse basée sur ces éléments.

« Le seul moyen d'obtenir une réduction est de rechercher de nouvelles méthodes de construire et d'employer les moyens mécaniques capables de faire diminuer le temps employé actuellement par les ouvriers pour faire tout ce qui concerne le bâtiment.

« C'est en modernisant l'art de bâtir que l'on peut espérer une réduction des prix, car le débours du matériel est vite amorti

» par l'économie de main-d'œuvre que ce matériel permet de réaliser.

» C'est la seule baisse qui ne soit pas illusoire, et le monde de l'Entreprise encouragera les propriétaires à reconstruire en employant les méthodes les plus modernes pour faire vite et bien, avec un personnel restreint; mais il faut faire abandonner des routines d'autrefois, et c'est là l'obstacle le plus difficile à surmonter. »

UNE TOUR EN BETON ARME DE 205 METRES DE HAUTEUR ou plus exactement un pylône vient d'être construite à Tokio (Japon) pour supporter l'antenne de la station de T. S. F. du Gouvernement. Le « Génie Civil » qui fait remarquer que ce pylône qui a exactement 204 m. 82 (672 pieds) de hauteur totale au-dessus des fondations, est la plus haute construction en maçonnerie édiflée jusqu'ici, donne à son sujet quelques détails intéressants. On a donné à ce pylône la forme d'une cheminée, et le mode de construction adopté est également analogue à celui usité le plus souvent pour l'édification de ces ouvrages.

Les tour est tubulaire; à la base, le diamètre extérieur est de 17 m. 50 et le diamètre médian de 16 m. 75; l'épaisseur de la paroi est de 0 m. 84; au sommet, le diamètre médian n'est que de 1 m. 22 et l'épaisseur de 0 m. 15.

L'armature se compose de barres verticales et de fers ronds horizontaux. A la base, les fers verticaux sont au nombre de 200, avec le diamètre de 25 millimètres; les fers horizontaux ont 19 millimètres de diamètre. A une hauteur de 30 mètres environ, l'armature est plus robuste, et se compose de 285 fers ronds verticaux de 28 millimètres de diamètre, et de fers horizontaux de 16 millimètres, espacés de 140 millimètres en hauteur. Au sommet, enfin, l'armature ne se compose plus que de 25 fers verticaux de 25 millimètres et de fers horizontaux de 9 millimètres, espacés de 178 millimètres (7 pouces).

La fondation se compose d'un anneau de béton armé de section trapézoïdale de 10

mètres de largeur et 3 m. 65 de hauteur. Cet anneau de fondation repose directement sur un sol solide constitué par une formation de gravier et d'argile. L'armature de cette fondation est très robuste.

Le calcul de la stabilité de l'ouvrage a été établi en estimant la pression du vent à 145 kilogrammes par mètre carré de section diamétrale, et en supposant des variations de température de -6° à $+38^{\circ}$.

Le béton employé est au dosage de 1 : 2 : 4, avec une proportion d'eau suffisante pour lui donner une contexture assez fluide. Au total, la construction comporte environ 3,380 mètres cubes de béton dans la tour elle-même, et 1,255 mètres cubes dans la fondation.

Pour la construction de la tour, on a fait usage d'un échafaudage central en bois. Le béton était moulé entre des formes en bois, au nombre de trois, montées successivement les unes au-dessus des autres, la troisième forme, la plus basse, étant démontée et élevée au-dessus de la première, aussitôt le béton damé dans celle-ci, et ainsi de suite.

A l'intérieur de la tour est disposé un escalier en acier, permettant d'accéder à une large plate-forme supérieure, et à quatre balcons ou galeries intermédiaires. A la partie supérieure se trouvent des consoles servant de support à l'antenne. La station de T. S. F. de Tokio pourra, grâce à ce poste, communiquer directement avec San Francisco..

NOUVELLE COMMUNE BALNEAIRE : SAINT-ANDRE-SUR-MER. — La construction d'une nouvelle commune balnéaire sur la côte Sud-Ouest belge, est aujourd'hui chose décidée par un Consortium anglais. Celui-ci vient d'acheter une partie des dunes d'une superficie de 160 hectares s'étendant sur les territoires des communes de Coxyde et Oostduinkerke.

Cette plaine pittoresque était destinée à demeurer intacte; mais comme l'Etat, faute d'argent, ne pouvait les acquérir, le Consortium anglais en est devenu le propriétaire.

Toutefois, l'aspect d'ensemble de ces dunes sera peu changé. Les Anglais n'en nivellent que quel-

ques fragments pour y aménager un terrain de « golf ».

Les hautes et pittoresques dunes seront conservées; on y construira des cottages.

Et entre ce terrain de golf, la mer du Nord, la commune d'Oostduinkerke et les bains de Coxyde, sera construite la nouvelle localité balnéaire baptisée d'ores et déjà de Saint-André-sur-Mer. Saint André est, paraît-il, le patron des joueurs de golf.

La construction de cette nouvelle localité balnéaire coûtera plusieurs millions. Il serait intéressant de savoir — dit la « Chronique des Travaux Publics » à qui nous empruntons ces renseignements — si la construction sera réservée aux entrepreneurs belges — et, ajouterons-nous, à des architectes belges?

LES HONORAIRES DES ARCHITECTES. —

Nous avons, dans un précédent numéro, annoncé que le gouvernement avait en cette matière d'étranges intentions. Nous reproduisons ci-dessous, à titre documentaire, les renseignements que donne à ce sujet la « Chronique des Travaux Publics ».

La question des honoraires des architectes de l'Etat — dit notre confrère — a fait l'objet récemment, comme on le sait, d'une discussion au sein de la Commission des Travaux publics du Sénat entre MM. le baron Ruzette et Coppieters. L'honorable ministre trouve exorbitante la situation qui est faite actuellement aux architectes par le barème d'avant-guerre et il vient de décider d'en provoquer la revision. Ses intentions sont formulées dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux ingénieurs en chef de l'Administration des Ponts et Chaussées :

« Dans le barème des honoraires des architectes, adopté par la Société Centrale d'Architecture, écrit le ministre, les honoraires sont fixés ainsi :

Tarif d'ensemble : 7 p. c.

Tarif fractionné : Avant-projet, 0.90 p. c.; Projet pour exécution, 1.60 p. c.; Détails d'exécution, 1.75 p. c.; Cahiers des charges, etc., 0.55 p. c.; Direction, 1.70 p. c.; Vérification des mémoires ou estimation détaillée, 0.50 p. c. Total : 7 p. c.

Dans le barème fractionné, la direction des travaux et la vérification des mémoires sont comptées respectivement pour 1.70 et 0.50 p. c., soit 2.2 p. c.

On peut donc admettre qu'en raison des devoirs de direction et de comptabilité, dont les architectes travaillant pour compte de l'Etat sont affranchis, le taux de 5 p. c. constitue l'équivalent du taux de 7 p. c. attribué à leurs confrères travaillant pour compte des particuliers. Ce taux a été fixé avant la guerre et visait, par conséquent, une rémunération basée sur les prix de l'époque.

Les prix actuels accusent une majoration de 300 p. c. au moins; si donc on applique aux prix actuels le taux de 5 p. c. pour le calcul des honoraires des architectes, on arrive à une rémunération quatre fois plus importante pour un même travail.

M. le baron Ruzette juge cela excessif. Néanmoins, il estime qu'une majoration raisonnable pourrait être consentie. Sans être proportionnelle à l'index-number, il pense qu'elle pourrait être régie par lui.

Dans cet ordre d'idée, l'index étant de 400, le taux des honoraires sera fixé à 2.5 p. c., ce qui aura pour effet d'accorder aux architectes, en valeur absolue, des honoraires doubles de ceux d'avant-guerre; pour le surplus, ce taux sera réglé par une formule qui le ramènera à 5 p. c., lorsque l'index-number sera retombé à 100.

L'index étant à 300, le taux des honoraires sera de 3.33 p. c.; l'index étant à 200, 4.16 p. c.; l'index étant à 100, 5 p. c.

Dans les diverses phases du travail confié à un architecte privé, continue le ministre, l'Administration peut être amenée à interrompre ou à mettre fin à cette étude. Il convient donc d'arrêter un tarif fractionné à introduire dans les contrats futurs. Pour l'établir, il y a lieu d'élaguer du tarif de la Société Centrale les deux derniers postes, qui sont du domaine des services des Ponts et Chaussées, en attachant, toutefois, une rémunération de 0.2 p. c. à la direction artistique.

Le barème devient ainsi, suivant qu'on l'exprime en pour cent du coût des travaux (tableau A) ou qu'on traduit chacune de ses quotités en pour cent de la rémunération totale (tableau B).

Ensemble 5 p. c. ou 100 p. c.
de la rémunération totale:

Tableau A Tableau B.

Avant-projet	0.9 0/0	18 0/0
Projet pour exécution	1.6 0/0	32 0/0
Détails d'exécution	1.75 0/0	35 0/0
Cahier des charges, etc.	0.55 0/0	11 0/0
Direction artistique	0.20 0/0	4 0/0

Les chiffres du tableau B, appliqués aux taux de 5 p. c., 4.16 p. c., 3.33 p. c. et 2.5 p. c. indiqués plus haut donneront la valeur de la rémunération applicable à chacune des cinq subdivisions de la rémunération totale.

M. le baron Ruzette invite ses ingénieurs en chef à s'inspirer de ces instructions dans la confection des contrats qui devront être conclus à l'avenir à l'intervention de leurs services.

En ce qui concerne les contrats en cours, il y aura lieu d'introduire, à bref délai, des propositions en vue de les mettre en harmonie avec les instructions formulées ci-dessus.

CHRONIQUE DU PASTICHE. — Sous ce titre, le « Petit Messenger des Arts et des Artistes » publie les amusantes mais non moins utiles réflexions que voici :

« Sont-ce là des symboles? Et la qualification de bastilles modernes jetée comme une injure aux grandes manufactures par les contempteurs de l'ordre social, serait-elle justifiée? Le fait est que nous avons sous les yeux des vues d'immenses filatures de Roubaix qui ont tout de l'ancienne Bastille, ses tours, ses créneaux, ses mâchicoulis, ses gigantesques murailles; bien sûr qu'il n'y a plus de fenêtres et moins de meurtrières, mais toutes sortes d'ogives, de donjons carrés ou circulaires, de pignons à redans, d'échauguettes, d'entrées fortifiées ajoutent à l'aspect médiéval en un amalgame étrange qui fait penser aussi à Carcassonne, à Pierrefonds, etc., à tout ce qu'on connaît d'archaïques forteresses, debout ou abattues... Jusqu'aux cheminées considérables qui sont couronnées de merlons et de créneaux comme si le grand industriel se proposait

» de verser la poix et l'huile bouillante sur
» de possibles agresseurs! Et tout cela, pour
» filer le candide coton, tisser le pacifique
» velours...

» Logique, clarté, bon sens, caractéristiques de notre pays : ces architectures industrielles n'en donnent certes pas un exemple congru. Il en est d'autres, malheureusement, Ainsi, on blague les Allemands et leurs lettres gothiques, legs des autres âges; mais voici que notre T.C.R.P. (vous autres, artistes, habitués à interroger tous les sphinx, vous n'ignorez point le sens de ces initiales » se met à calligraphier **en lettres gothiques** ses pancartes, par quoi les voyageurs effarés apprennent que les voitures ne s'arrêtent qu'en face! Et le plus récent de nos quotidiens, lui aussi, porte un titre... — En anglaise, sans doute? — Non pas en gothique.

PERMEABILITE DES CONSTRUCTIONS EN BRIQUES. — Le numéro de décembre 1921 de la « Revue des matériaux de construction » publie sur cette question un article important dont nous empruntons à un confrère le résumé qui suit :

« L'emploi d'un mortier trop poreux ou trop maigre peut être la cause de la perméabilité des maçonneries en briques, car les joints au mortier agissent alors comme des drains et amènent l'eau de pluie dans l'intérieur de la construction. La capacité d'absorption — ou d'aspiration de succion — des briques dépend elle-même de la nature de l'argile dont elles sont faites et de la méthode de moulage appliquée dans leur fabrication; elle dépend aussi et surtout de l'élévation de leur température de cuisson.

» Considérant les matériaux faits d'un même argile, les meilleures briques, c'est-à-dire celles cuites à une température voisine de la vitrification, sont plus absorbantes que celles cuites à une température relativement basse. Des expériences à ce sujet ont été faites en Hollande sur des matériaux cuits à diverses températures, et que voici, classés dans l'ordre croissant suivant leur degré de cuisson : briques rouges 1re qualité, bri-

ques rouges 2^{me} qualité, briques grises tendres, briques grises dures, clinkers de construction, clinkers durs, clinkers de pavage. Elles ont donné les résultats suivants :

» En partant de l'état cru, l'argile prend de la porosité jusqu'à la cuisson des briques grises dures; cette porosité diminue dans les clinkers de construction, lorsque commence la vitrification. La capacité d'absorption en 1 heure et demie, calculée d'après le pourcentage de vides, est de 9,9 pour les briques rouges 2^e qualité et de 24,3 pour les briques grises dures; elle tombe à 0,2 pour les clinkers de pavage. Calculée en centimètres, elle est de 7 centimètres pour la première catégorie, de 18 cm. 5 pour les briques bien cuites et de 7 cm. 5 pour les clinkers de pavage.

BOURSES D'ETUDE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS. — Quatre bourses de mille francs, instituées en faveur d'élèves architectes attachés à la Commission royale des monuments et des sites, sont vacantes pour l'année 1922.

Trois d'entre elles reviennent aux élèves de l'une des académies royales d'Anvers, de Bruxelles, de Gand et de Liège; la dernière est réservée éventuellement aux élèves des écoles de Saint-Luc de Bruxelles ou de l'agglomération bruxelloise, de Gand et de Liège.

Les postulants doivent être âgés de 20 ans au moins et de 30 ans au plus; présenter à la commission des travaux personnels et des témoignages établissant qu'ils ont suivi, avec distinction, les cours supérieurs d'architecture dans l'un des établissements désignés; être d'une conduite irréprochable; posséder une solide instruction.

Les demandes, accompagnées des pièces voulues, doivent être adressées au ministre des Sciences et des Arts.

L'ART MONUMENTAL. — L'Art monumental, que préside M. Jules Brunfaut, a pris pour mission de défendre la grande cause de l'union des trois arts : architecture, peinture et sculpture, et de donner à ces arts ainsi unis, la place qui leur fut

accordée dans le passé et leur revient à l'heure présente.

Pour la première fois, ce groupe participera à une manifestation collective. Deux salles lui ont été réservées au Salon triennal de Gand qui s'ouvrira le 24 juin prochain.

On verra réunies dans ce compartiment des œuvres des architectes membres du groupe : Léon Sneyers, Léon Goovaerts, Paul Hamesse, Victor Horta, Paul Jaspard, Henri Lacoste, Jules Van den Hende, Oscar Vandevorde; des peintres : Emile Fabry, Omer Dierickx, Jean Delville, Constantin Montald, Prosper Colmant, Anto Carte, Ciambelani, Langaskens; des sculpteurs : Josué Dupont, Egide Rombeaux, Victor Rousseau, Géo Verbanck, Marcel Wolfers, Georges Minne.

POUR UNE MEILLEURE DECORATION DU BATIMENT. — Le Syndicat des ouvriers de la pierre a projeté de créer à Bruxelles une école professionnelle des métiers de la décoration du bâtiment, où seront organisés des cours pour sculpteurs, modelers sur pierre et plâtre, mouleurs architecturiers, ornemanistes, doreurs, tailleurs de pierre blanche et de pierre bleue, marbriers, polisseurs.

Le programme prévoit que les travaux de certains métiers serviraient de sujets pour l'éducation des autres, de telle manière que tous les efforts seraient utilisés au maximum.

D'autre part, il y serait ajouté un cours d'art décoratif pour aspirants architectes. Ceux-ci recherchaient des innovations modernes, notamment en ce qui concerne l'éclairage électrique, les radiateurs des systèmes de chauffage central et une décoration rationnelle des façades.

OFFRE D'EMPLOI. — Dessinateur calqueur possédant loisirs demande à faire travaux à domicile pour architecte ou entrepreneur. Bonnes références. Ecrire J. B. 286 Bureau de « La Cité ».

LE PRÉSENT NUMÉRO RENFERME DEUX PLANCHES HORS TEXTE (PLANCHES VII ET VIII)

MONOBLOC

176, ch^{sée} de Boondael = Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales
en agglomérés poreux et en briques

USINES

Béton armé de tous systèmes

Hourdis creux sans coffrages

BLOCS ATHERMANES KNAPEN
MACHINES PILONNEUSES

Constructions en bois et en acier

de tous genres

§ Maisons démontables §

Jos. BOEL & Zonen
à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise

Téléphone Tamise 10

Pol MADOU = Gand

Fabrique Belge de Cartons
Bitumés en tous genres

Distillerie de Goudron

Etablie depuis 1900

se charge de la fourniture des

Cartons Bitumés - Asphaltes, brais
Goudrons, Carbolineums - Vernis noir, Anti-rouille

de l'entreprise de la pose de

Toitures en pente en simple et double couche. :-
Toitures-terrasses en ciment volcanique, asphaltages

APPELLE

tout spécialement l'attention sur son excellent
RUBBERROOFING (Toiture caoutchoutée)
supérieur aux produits similaires importés

Références

Plus de 100,000 m' de toitures-terrasses placées en 1920
Production de plus de 3,000,000 m' de Carton bitumé en 1920

Priz et échantillons gratis sur demande